

Ségrégation et filières d'attribution des logements sociaux locatif l'exemple de Genevilliers

Jean-Pierre Lévy

▶ **To cite this version:**

Jean-Pierre Lévy. Ségrégation et filières d'attribution des logements sociaux locatif l'exemple de Genevilliers. Espaces et sociétés (Paris, France), 1984, 45, pp.141-153. hal-01495087

HAL Id: hal-01495087
https://enpc.hal.science/hal-01495087

Submitted on 28 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BnF Gallica

Espaces et sociétés : revue critique internationale de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisation / dir. [...]

Source gallica.bnf.fr / Association pour le Développement dEspaces et sociétés

{BnF Gallica

Espaces et sociétés : revue critique internationale de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisation / dir. publ. Serge Jonas. 1970.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

jean-pierre lévy

ségrégation et filières d'attribution des logements sociaux locatifs

L'EXEMPLE DE GENNEVILLIERS

La ségrégation spatiale n'est pas une préoccupation récente de la recherche urbaine. Un certain nombre d'éléments concernant les processus ségrégatifs ont déjà été longuement détaillés : prix du terrain, financement du logement ... Néanmoins, le débat reste plus vif que jamais autour de cette notion, notamment sur tout ce qui touche aux problèmes de concentration de populations étrangères. En dehors de tout esprit polémique, il semble intéressant de s'attarder sur les mécanismes institutionnels, qui, bien que peu étudiés par les chercheurs, apparaissent comme des facteurs essentiels de concentration.

Si l'on sait en général que les attributions de logements jouent un rôle important dans les concentrations de population étrangère, la structure institutionnelle qui permet une telle ségrégation reste mal connue. Les prises de position de maires confrontés à la présence de «ghettos» sur leur commune, ont mis en avant les limites d'intervention des municipalités dans la répartition des populations au sein des logements sociaux. Pourtant l'analyse des diverses filières d'attribution montre qu'il faut aujourd'hui dépasser le cadre du processus ségrégatif. Il est également nécessaire de s'attarder sur l'adaptation des divers agents face à une politique municipale qui cherche à éviter ou réduire les concentration étrangères.

Le cadre institutionnel.

Les attributions dépendent étroitement du type de financement utilisé pour la construction de programme.

Par des prêts privilégiés à taux réduits, où quelquefois des subventions directes fournies par divers organismes, l'État apparaît comme l'un des acteurs essentiel du financement de logements sociaux. De ce fait, selon un arrêté du 1er Octobre 1968, toutes les constructions d'HLM en Région Parisienne, antérieure à 1977, sont soumises au niveau des désignations de leurs locataires, à un contingent préfectoral (30 % de l'ensemble des logements), dont la répartition est théoriquement effectuée selon des règles

Source gallica.bnf.fr / Association pour le Développement dEspaces et sociétés

strictes. En réalité, les désignations sont sujettes à débat entre la Préfecture et les organismes gestionnaires, et ces règles sont susceptibles d'être modifiées.

La réforme de 1977 ne supprime pas les désignations préfectorales. Au contraire, elle subordonne l'octroi du P.L.A. au passage d'une convention — signée entre la Préfecture et l'Organisme HLM — qui fixe le pourcentage d'attributions préfectorales (entre 20 et 30 %) et les clauses d'occupation sociale des locataires de l'immeuble.

Les aides de l'État ne suffisant pas, l'Organisme constructeur doit faire appel à des fonds complémentaires. Ce sont eux qui déterminent les deux principales filières constructrices des logements sociaux, et indirectement les différents processus d'attribution.

* La première filière a pour origine les fonds versés par les entreprises. Ces dernières doivent depuis 1953, si elles emploient dix personnes ou plus, verser 0,9 % de leur masse salariale à des organismes chargés de faciliter le logement de leurs salariés — 0,1 % est destiné à l'AFICIL (1) en vue d'une action prioritaire en direction du logement des immigrés. Pour l'essentiel, le o,8 % restant transite par les CIL. Choisis librement, les Comités Interprofessionnels du logement (2) ont une double action :

- d'une part des prêts aux salariés afin qu'ils puissent accéder à la propriété.
- d'autre part et sutout participer à des programmes où leurs fonds pourront servir de financements complémentaires.

Proportionnellement à leur participation, les entreprises ont droit à des réservations de logements dans les programmes proposés. Ces désignations peuvent être :

- en désignation unique : le logement revient à une autre entreprise lorsque la famille l'a quitté,
- en convention longue durée : l'entreprise attribuant le logement pendant 20, 30 ou 45 ans.

Les CIL sont pour l'essentiel liés à des organismes financiers. Ainsi l'OCIL (3), a été créé par les principaux syndicats patronaux de la Région Parisienne et la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris (4) ; le CILRP (5) et le GIPEC (6) sont liés à *Paribas* (7). En théorie leur gestion est paritaire, dans les faits les syndicats non patronaux sont peu représentés. Au Conseil d'Administration du GIPEC, il y a cinq membres du CNPF, un membre de chaque organisation syndicale : CGT - CFDT - F.O. - CGC - CFTC, auxquels s'ajoutent onze membres représentant des industries ou des sociétés, y compris des Sociétés Anonymes d'HLM et des Sociétés Immobilières. Les principaux CIL ne pouvant être maîtres d'ouvrages cherchent en effet à maîtriser l'utilisation des fonds versés, en créant ou en se liant à des Sociétés Anonymes ou Immobilières gestionnaires des immeubles. Ainsi «le groupe OCIL» comprend quatre SA : *La Vallée de la Seine*, *Les Logements Familiaux*, *France Habitation* et la *Lutèce*. De même *Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille*, créé à la veille de la guerre par *Paribas*, collectait dans un premier temps auprès des entreprises, aujourd'hui ce travail est effectué par le GIPEC.

Sociétés Anonymes et principaux CIL collaborent donc dans une même politique. C'est la SA qui, en dernier lieu, à partir des propositions de la Préfecture et des entreprises, désignera le locataire du logement.

* La seconde filière constructrice est composée des Offices Publics d'HLM,

émanation des Collectivités locales. Dans un Office Municipal c'est le Conseil d'Administration, dont la majorité des membres est désignée par le Préfet et le Conseil Municipal, qui par ses délibérations règle les affaires de l'Office. L'OPHLM suit la politique définie par la Municipalité. C'est la commission d'attribution dépendante du CA qui prend en charge la désignation des locataires préalablement inscrits sur le fichier des mal logés.

Un Office Municipal peut attribuer dans le patrimoine des Sociétés Privées d'HLM. En accordant la garantie communale lors d'un prêt, en aidant à l'acquisition de terrain ou en abandonnant certaines taxes, une municipalité peut obtenir au profit de son Office 20 % au maximum des réservations d'une opération.

Il existe donc trois types d'attribution au sein du patrimoine des Sociétés Anonymes ou Immobilières :

— Celles de la Préfecture (30 %) ;
— de la Mairie (10 à 20 %) ;
— des entreprises : le solde.

Au sein du patrimoine d'un office municipal, généralement construit sans recours au fond patronal, seules la Mairie et la Préfecture attribuent.

Si les attributions municipales émanent d'un Conseil qui doit choisir à partir d'un fichier des mal logés, et les attributions préfectorales sont issues de débats avec les sociétés gestionnaires, les règles d'attribution des SA et SI n'étant pas réglementées, restent floues.

On le voit, les attributions de logements sociaux s'organisent dans une structure institutionnelle complexe. Elles mettent en jeu un nombre tel d'agents producteurs de logements sociaux, qu'il apparaît assez délicat d'évaluer le rôle exact de chacun dans les processus ségrégatifs. C'est pourquoi, si l'on désire pousser plus loin l'analyse, l'échelle de l'étude doit être judicieusement choisie. Celle de la commune permet à la fois de suivre les types de désignation au niveau de l'opération, de l'immeuble et même de la cage d'escalier, et ainsi de mieux évaluer les conséquences de mécanismes socio-politiques qui régissent les attributions.

L'exemple de Gennevilliers.

Gennevilliers, ville de 45 000 habitants, située au Nord des Hauts-de-Seine, est pour plusieurs raisons un champ d'étude intéressant. L'importance de son industrie permet une analyse des rapports entre l'Entreprise et le Logement Social. Près de 30 % de sa population est immigrée. Ce sont d'une part des célibataires répartis au sein des quartiers anciens de la commune et logés par des «marchands de sommeil» ; d'autre part des familles étrangères habitant les logements sociaux et dont l'afflux s'est sensiblement développé entre 1962 et 1968. Enfin, on y trouve un patrimoine de 9 000 logements sociaux, gérés au 2/3 par l'OPHLM et pour le tiers restant par des Sociétés Anonymes et Immobilières, le «Groupe OCIL» en détenant à lui seul la moitié.

L'essentiel du patrimoine privé est concentré au Nord et au Sud de la commune dans deux quartiers distincts :

— au *Luth* où se situent 50 % des logements sociaux privés de la ville. La plupart des immeubles sont gérés par des sociétés du «Groupe OCIL» (SINOP - SI *La Fontaine* - SI *Des Bonnequins* - SA *Vallée de la Seine* - SA *Logements Familiaux*) ; les quatre autres bâtiments étant répartis entre l'OPHLM et deux SA : *Toit & Joie* et *Logements à Bon Marché* (LBM).

— aux *Grésillons* où s insèrent dans ce quartier ancien trois cités regroupant 30 % des logements sociaux de Gennevilliers. La première et la plus importante

appartient au *Foyer du Fonctionnaire et de la Famille* (FFF), la seconde à une gestion tripartite : CETRAFA - LOGIREP-SONACOTRA, la dernière est un vieil immeuble géré par la SA *Logements Economiques pour Familles Nombreuses* (SALEFN).

Le reste dù patrimoine privé est réparti ponctuellement dans les autres quartiers. La quasi totalité des logements de l'Office a été construite à l'Ouest de la ville dans deux quartiers conjoints : *Le Fossé de l'Aumône* et les *Agnettes*.

1. La politique de l'Office.

On notait déjà en 1975, au sein de ces différents quartiers de fortes variations dans la répartition des immigrés selon le type de logements sociaux présents. Si l'on exclu le *Luth* à l'époque en voie d'achèvement (8), les étrangers représentaient 6,8 % de la population des *Agnettes* ; 11,8 % de celle du *Fossé de l'Aumône* et ... 41 % de celle des *Grésillons*.

Aujourd'hui ces disparités sont encore plus nettes surtout si l'on s'attache à la répartition des populations par immeuble. Dans ce cadre le quartier du *Luth* est intéressant car il permet une étude comparée entre les immeubles gérés par les différentes Sociétés Anonymes et ceux gérés par l'Office :

	Etrangers	F.O.M.	
Logements Familiaux..	29%	3,8%	OCIL
Vallée de la Seine...	23%	4 %	OCIL
SINOP.....	23%	7 %	OCIL
BONNEQUINS.....	11%	6 %	OCIL
TOIT & JOIE.....	19%	17 %	
L.B.M.....	19%	9%	
J.J. Rousseau.....	6%	0,3%	OFFICE
Lénine.....	0,6%	11 %	OFFICE

— **Ménages Allogènes des Immeubles du *Luth* à Genevilliers en 1980/81.** (**Sources** : Ateliers d'Urbanisme de Gennevilliers/APES).

Mis à part aux *Bonnequins*, les ménages allogènes projetés en nombre d'individus, représentent plus de 30 % de la population de chaque immeuble des SA et SI. Le phénomène est encore plus révélateur aux *Gresillons,* la population étrangère de chaque cité étant supérieure à 38 %.

Cette opposition entre la gestion de l'Office et celle du privé est la conséquence d'un double processus étroitement dépendant l'un de l'autre.

Face aux concentrations de familles migrantes dans le patrimoine privé, l'Office impose des critères très sélectifs pour l'attribution de ses logements. Il faut, pour obtenir un appartement de l'OPHLM, résider dans la commune depuis au moins trois ans. Les seules personnes provenant de l'extérieur sont celles ayant habité Gennevilliers et qui, pour une raison quelconque ont été obligées de s'absenter quelques années. Les attributions aux immigrés sont bloquées, sauf pour les enfants d'étrangers habitant déjà un logement de l'Office. Parallèlement l'OPHLM tente de limiter leurs proportions dans le contingent préfectoral.

La politique de la Mairie est donc de favoriser l'implantation de familles françaises et gennevilloises de longue date. Cette action se double d'une pression sur les Sociétés Anonymes et Immobilières, pour qu'elles attribuent en proportions plus limitées aux immigrés et tentent de rééquilibrer d'elles-mêmes les différentes ethnies au sein de leur patrimoine. En fait cette politique provoque de nombreux effets pervers.

2. Les effets Pervers.

Généralement, pour les immeubles des SA et des SI construits en ou avant 1973, les années de mise à l'habitation ne voient pas un afflux massif de familles étrangères. En 1971/72, les familles immigrées ne représentent que 5,5 % de l'ensemble des arrivées de l'opération de la SINOP et 15, 5 % des attributions de la *Vallée de la Seine*.

C'est au fur et à mesure des remplacements que la concentration va s'accentuer. Les familles françaises étant plus mobiles que les étrangères (9) on aboutit à une plus forte implantation d'immigrés. A cet effet, s'ajoute une augmentation effective des proportions de familles étrangères dans les désignations. Ce sera le cas au SINOP en 1976, où elles représentent 34,6 % des nouvelles arrivées. De 1978 à 1980, la SA *Vallée de la Seine* attribuera 23,5 % des logements disponibles à des familles étrangères.

Le processus devient flagrant dans les années 76/77. C'est l'époque où la Municipalité commence à dénoncer les concentrations. Pour certaines d'entre elles comme le LOGIREP ou le FFF, les situations conflictuelles crées par la proportion importante d'immigrés rendent la gestion des immeubles difficile. A partir de 1979, sous la pression municipale, de nouvelles orientations dans le choix des locataires visent à rééquilibrer les ethnies au sein ses immeubles.

— *Un Rééquilibrage Superficiel.*

C'est ainsi que certaines règles d'attributions vont évoluer. Au FFF, sauf en cas de mise en disponibilité d'un appartement par une famille étrangère, on bloque l'accès aux migrants. On note une stabilisation aux *Logements Familiaux* et une diminution ailleurs — excepté à la *Vallée de la Seine* — de la part des étrangers dans les nouvelles arrivées.

Cependant, cette baisse s'effectue en faveur d'une nouvelle ethnie : les français d'Outre-Mer. Les familles FOM représentent 16,6 % en 1979 et 29 % dans les six premiers mois de 1980 des nouvelles attributions de la SINOP. Elles sont probablement l'essentiel des nouveaux locataires de la cité : CETRAFA - LOGIREP - SONACOTRA entre 1975 et 1982 ; enfin elles représentent 16 % des familles du FFF en 1982.

De même les constructions effectuées après 1976 ne logent pas une très forte proportion d'immigrés. Par contre, elles sont parmi celles qui concentrent le plus de familles originaires d'Outre-Mer : c'est le cas des immeubles

gérés par les SA *Toit & Joie* et LBM, et dans une moindre mesure la SI des *Bonnequins*. Même en tenant compte de la possible augmentation des étrangers au fur et à mesure des nouvelles attributions dans les logements rendus disponibles, le phénomène est significatif.

Cet apport nouveau a l'avantage de rééquilibrer le rapport français/étrangers des habitants des immeubles, mais ce n'est qu'une modification statistique, superficielle dans ses effets. C'est davantage une adaptation de la politique d'attribution des SA pour empêcher les situations conflictuelles avec la Mairie, qu'une réelle tentative de leur part d'éviter les «cités ghetto». Au contraire, la tendance est à l'établissement d'un nouveau type de ségrégation, celui des français d'Outre-Mer, qui ne diminue pas celle des étrangers déjà présents.

A ce rééquilibrage statistique s'ajoute une adaptation des divers agents attribuant les logements. En effet, la pression municipale ne s'excerce pas de façon similaire sur le contingent préfectoral et celui des entreprises. C'est ce que montre l'analyse des locataires des SA par origine d'attribution.

— *Une Répartition Tacite des Attributions.*

Les immeubles des SA *Logements Familiaux* et *Vallée de la Seine* au *Luth* ont :

— Pour le premier, 42 % de population étrangère pour 29 % de foyers immigrés.
— Pour le second, 32 % d'étrangers pour 23 % de ménages immigrés.

Dans les deux cas, ce sont les employeurs qui attribuent la plus grande part des logements. La Préfecture a dans les deux immeubles un taux de réservation supérieur au quota fixé par l'arrêté du 1er Octobre 1968. Quant à la Mairie, la garantie communale lui a permis de réserver le maximum de logements possible (10).

Ce sont les attributions conjointes de la Préfecture et des employeurs qui permettent l'installation des familles étrangères. Cependant, alors qu'elle a réservé moins de logements que les entreprises à la *Vallée de la Seine*, la Préfecture y attribue en nombre supérieur aux immigrés (11).

Ce fait est également mis en évidence par le pourcentage des étrangers dans les désignations de chaque filière.

	Mairie	Préfecture	Employeurs
VALLEE DE LA SEINE.....	3%	35,2%	24%
LOGEMENTS FAMILIAUX.....	19,4%	33,3%	33,7%

— **Familles Étrangères dans le total de chaque type de désignation.** (Source : APES).

Relativement, la Préfecture attribue davantage que les employeurs aux immigrés. La proportion d'étrangers logés par les entreprises malgré son importance, reste inférieure à celle de ses désignations. Le contingent municipal se cantonne à un rôle «régulateur».

Ces constatations apparaissent encore plus nettement dans l'étude des processus ségrégatifs par cage d'escalier et origine d'attributions, dans l'immeuble géré par la *Vallée de la Seine*. Ce bâtiment contient 22 cages d'escaliers de 8 ou 9 appartements. Treize d'entre elles ont une proportion de foyers étrangers supérieure ou égale à 25 % du total des familles. Ces concentrations sont provoquées par trois types distincts d'attribution :

- Un fort contingent de la Préfecture et des employeurs, une faiblesse des désignations de la Mairie.
- une proportion équilibrée des trois contingents.
- un important contingent de la Préfecture, une proportion moyenne des désignations des employeurs et faible de la Mairie.

Là encore, le rôle conjugué de la Préfecture et des Entreprises est mis en évidence. L'analyse du rapport entre taux d'attribution d'une filière et niveau de ségrégation, permet d'affiner le degré de responsabilité de chacun des agents (12) :

- Une forte désignation de la Préfecture implique dans un cas sur deux, une forte proportion d'étrangers dans les cages d'escaliers.
- Une forte désignation des entreprises provoque une fois sur quatre une concentration de familles étrangères.
- Dans un cas sur cinq, une forte ou moyenne désignation de la Mairie correspond à une concentration d'étrangers.

Autant au niveau de l'immeuble que des cages d'escaliers, on note une relative modération des proportions d'étrangers dans le contingent employeur, que l'on ne retrouve pas dans celui de la Préfecture. La Mairie au contraire, tente par ses attributions de réduire la proportion de migrants dans les immeubles.

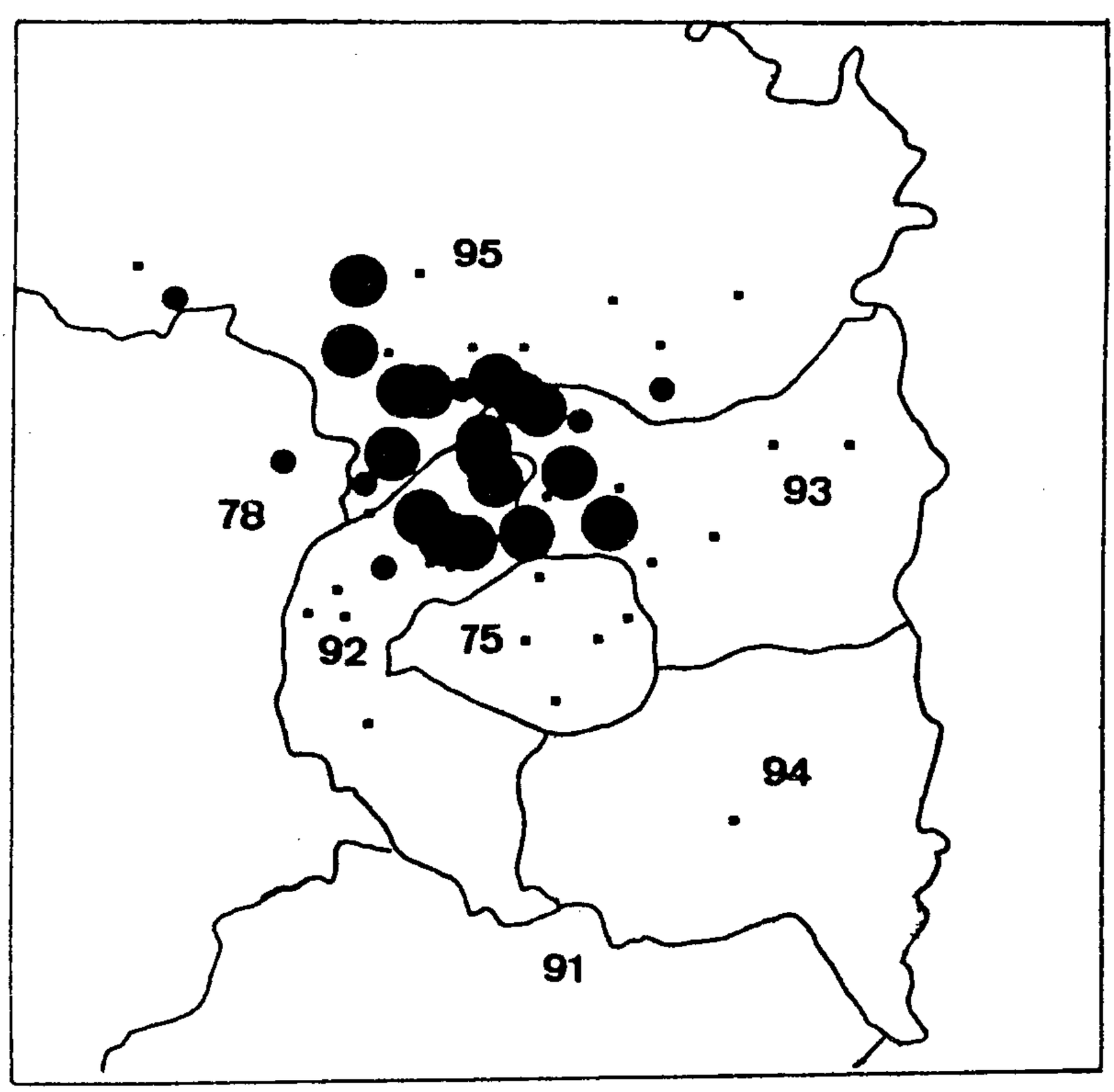
Il semble donc y avoir une répartition tacite des attributions entre les différentes filières. Face à la pression de la Municipalité, les SA refusent quasi systématiquement aux entreprises les désignations aux immigrés. Les employeurs connaissant les communes «sensibles» ont tendance à refuser d'eux-mêmes les attributions aux salariés étrangers. C'est ce qui explique que les désignations aux entreprises ne soient pas le facteur essentiel de concentration, alors qu'elles représentent la proportion principale d'attribution. Devant le blocage de l'Office et celui des SA sur la filière Entreprise, les immigrés n'ont plus aujourd'hui qu'une seule voie d'accès aux logements sociaux : la Préfecture. D'ailleurs, celle-ci passe des conventions de réservation avec l'AFICIL, prévoyant qu'en contre partie d'une participation financière au titre du 0,1 %, des logements sont mis à la disposition des familles étrangères dans les divers contingents préfectoraux.

Par conséquent, les SA bloquant les désignations aux étrangers provenant d'entreprises, mais acceptant celles de la Préfecture, celle-ci prend alors à sa charge — entre autre dans le cadre de convention avec l'AFICIL — une partie des salariés étrangers devant être logés par l'intermédiaire du 0,8 %.

Cette division des attributions n'affaiblit pas la forte demande pour l'obtention de logements sociaux effectuée par les étrangers dans les entreprises. D'ailleurs elles restent en absolu les principaux

jean-pierre lévy

LOCALISATIONS DES ATTRIBUTIONS DES PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS DE GENNEVILLIERS



● Localisation des réservations de 3 ou 4 établissements

● Localisation des réservations de 2 établissements

• Localisation des réservations d'un etablissement

• SNECMA - THOMSON - CHAUSSON - GENLRAL MOTORS -

désignataires de logements aux immigrés. Il résulte de la situation de blocage des SA et de l'Office une contradiction que les employeurs ont du mal à résoudre : les cotisations du 0,8 % leur permettent de réserver de nombreux appartements dans diverses opérations, mais ils ne peuvent les attribuer aux salariés qui en font la demande. Ce fait se répercute directement sur la localisation des attributions.

— *Un Nouveau Type de Localisation.*

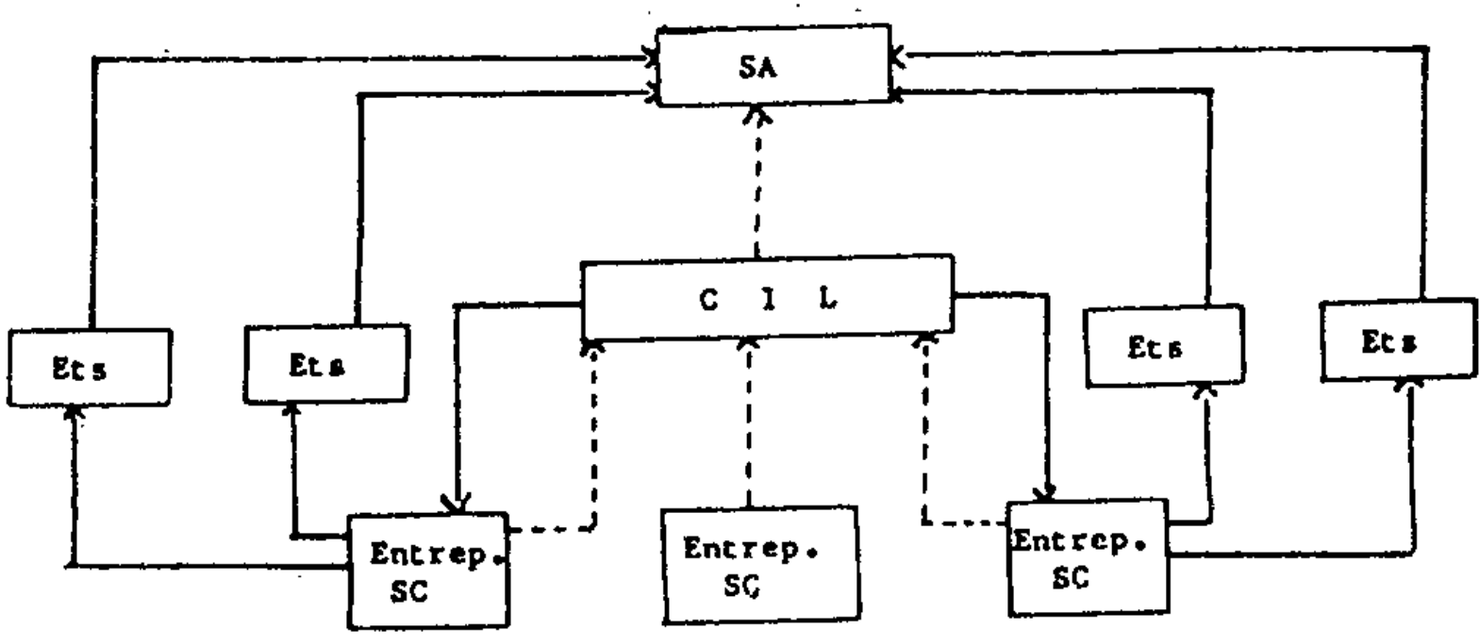
La carte p. précédente met en évidence les zones d'implantation des réservations de ces trois ou quatre dernières années, des principaux établissements de Gennevilliers. Il existe deux types de localisation issus d'une adaptation différente des établissements face aux blocages.

— D'une part des attributions ponctuelles, très éparpillées autour de Genevilliers. Elles correspondent à une tentative, dès qu'une opération le permet, d'attribuer un logement à une famille migrante.
— D'autre part des attributions communes à l'ensemble des établissements. Elles sont regroupées dans les villes proches de Genevilliers, mais avec une tendance nette vers la lointaine périphérie où les ségrégations ne sont pas sensibles. La zone de concentration risque alors d'être élargie.

Il semble donc que la stratégie de localisation des réservations des entreprises s'adapte au contexte socio-politique des villes. Mais, s'il apparaît logique que Chausson avec 49 % de salariés étrangers, Général Motors avec 30 % ou la SNECMA avec 20 % aient une politique de localisation du logement social identique, il est remarquable que la Thomson non concernée par ce type d'emploi, voit la localisation de ses réservations évoluer de façon similaire. Ce fait met en évidence le rôle de l'organisme collecteur.

La Réelle Décision : L'Organisme Collecteur.

Les CIL étant très liés aux Sociétés Anonymes, le lieu d'implantation de l'immeuble est probablement décidé d'un commun accord en tenant compte des probabilités de réservation des entreprises. Avant de financer une opération, les organismes collecteurs prospectent au préalable auprès des entreprises qui ont cotisé. Ils s'adressent au siège central de l'entreprise qui accepte ou refuse la réservation. Les appartements sont ensuite redistribués selon les besoins de chaque établissement. Ce sont eux qui attribueront aux salariés par l'intermédiaire de l'assistance sociale et le cas échéant, du comité d'entreprise.



Filière d'Attribution des logements financés par le 1 % patronal

Ce schéma peut évidemment se répéter. Des établissements d'une même entreprise ont la possibilité d'attribuer des logements dans des programmes différents, non gérés par une SA identique mais financés par le même CIL.

Par conséquent, il existe une division des pouvoirs d'attribution entre le siège central et l'établissement (13), mais il y a également une diversité dans la composition des réservations des «logements entreprises» d'un immeuble. Onze entreprises différentes attribuent plus d'un logement dans l'une des tours de la SI des *Bonnequins* au *Luth*, elles sont 27 aux *Grésillons* dans la FFF ! Entre les différents établissements il n'y a pas de lien et chacun gère au niveau de ses propres logements. Il y a donc impossibilité d'un accord commun entre ces différents pouvoirs pour attribuer préférentiellement aux immigrés dans telle ou telle commune.

L'organisme collecteur est le seul lien entre ces différentes entreprises. C'est lui qui prospecte et détermine celles qui attribuent sur l'Immeuble. En accord avec les Sociétés Anonymes il décide du lieu de l'opération. Il est évident qu'une entreprise employant de nombreux étrangers aura une forte proportion de familles migrantes dans ses désignations. Si elles sont plusieurs à avoir cette caractéristique, et qu'elles ont passé des conventions de réservation dans le même immeuble, des concentrations pourront alors se former.

Compte tenu des entreprises auxquelles il se sera adressé, le seul à pouvoir prévoir le processus est l'Organisme Collecteur.

Face à une structure aussi segmentée, la Municipalité de Gennevilliers a du mal à saisir les mécanismes qui aboutissent aux ségrégations sur la Commune. L'analyse montre bien le rôle essentiel joué par les CIL au sein de «la filière entreprise», mais l'impression générale est celle d'une dispersion des pouvoirs de décision devant laquelle on ne sait trop comment réagir. Les Offices peuvent, s'ils le veulent, maîtriser assez bien l'évolution de leur patrimoine, malheureusement ils n'ont pas toujours su se donner les moyens adéquats pour le gérer au mieux. Entre ces deux pouvoirs de décision il n'y a aucun lien, ce qui amène chacun à réagir au coup par coup et à s'adapter tant bien que mal selon les situations.

De ce fait, la plupart des villes de la Région Parisienne qui se trouvent confrontées aux problèmes de ségrégation ont opté pour une politique de rigueur et de sélection dans le choix des attributions. Or, loin d'être une solution, le blocage envers les étrangers provoque de nombreux effets pervers, qui en dernier lieu ne font que repousser à la lointaine périphérie les ségrégations sans pour autant éliminer quartiers et cités «ghettos» de la proche banlieue parisienne. Bien au contraire des risques d'un nouveau type de cocentration — celui des FOM à Gennevilliers — existent ; tandis que la Préfecture continue à prendre en charge dans son contingent une partie des migrants devant être logés par le 0,8 %.

L'inefficacité du blocage n'a pas toujours été bien comprise, mais il est vrai que le vide institutionnel qui régit les attributions laisse aux instances de décision peu de choix pour résoudre le problème. Depuis deux ans, des groupes de travail se sont réunis sur la question des attributions et de la ségrégation, comme le groupe «gestion adaptée des organismes propriétaires» de la commission «Dubedout» ou la «commission des Maires sur la sécurité». Bien que leurs orientations soient parfois divergentes, leurs propositions mettent en

évidence la nécessité d'un lien entre les participants locaux, par des commissions d'attribution ou d'orientation regroupant élus, organismes gestionnaires, associations de locataires ... De telles structures pourraient peut-être permettre d'homogénéiser les pouvoirs d'attribution et d'éviter ainsi les conflits.

Cependant, il ne faut jamais perdre de vue que les problèmes d'attribution se posent aujourd'hui car les logements sociaux sont devenus le lieu d'implantation d'une population étrangère qui ne peut évoluer dans son itinéraire résidentiel. Or, les structures d'accueil sont concentrées dans les seules communes qui ont eu la volonté de «faire du logement social». C'est peut-être d'abord par une réflexion sur la diversité de la localisation des logements sociaux que passe la solution des problèmes de ségrégation (14) et indirectement des attributions.

NOTES

(1) Association Financière Interrégionale de Collecteur Interprofessionnel du 1 % logement.

(2) Il existe environ 55 CIL en Région Parisienne.

(3) Office Central Interprofessionnel du Logement, principal collecteur en Région Parisienne.

(4) Cf. Michel Pinçon, *Les Immigrés et les HLM* — CSU, 1975.

(5) Centre Interprofessionnel du Logement de la Région Parisienne.

(6) Groupement Interprofessionnel pour la Participation à l'Effort de Construction.

(7) Danièle Combes, E. Latapie, *l'Intervention des Groupes Financiers Français dans l'Immobilier* — CSU — 1973.

(8) En 1975, l'Office y gérait 942 logements et les différentes SA et SI : 940.

(9) A la *Vallée de la Seine* entre 71 et 81, sur l'ensemble des familles ayant habité l'immeuble :

- 48 % des familles françaises avaient déménagé ;
- 46 % des familles d'Outre-Mer ;
- 17 % des familles étrangères.

Au SINOP entre 1969 et 1980 :

- 67 % des familles françaises avaient déménagé ;
- 32 % des familles d'Outre-Mer ;
- 32 % des familles étrangères.

(10) Cf. Annexe 1.

(11) Cf. Annexe 2.

(12) Cf. Annexe 3.

(13) Sauf évidemment si l'entreprise n'a qu'un seul établissement.

(14) Cf. Circulaire de Roger Quillot de Mars 1982, aux Préfets de la RP :

«Les communes qui n'ont pas pu ou bien pas désiré, par le passé construire suffisamment de logements sociaux, devront être activement incitées à participer ainsi à la solidarité nécessaire».

BIBLIOGRAPHIE

D. Combes, E. Latapie, *L'Intervention des Groupes Financiers Français dans l'Immobilier* — CSU 1973.

J. Drouet, *Les Entreprises et le 1 % Logement : Participation des Employeurs à la Construction.*, Ed. du Moniteur, 1977.

M. Pincon, *Les Immigrés et les HLM* — CSU 1975.

M. Pincon, *Les HLM : Structure Sociale de la Population Logée : Agglomération de Paris — 1968.* — CSU 1976 (2 vol.).

X. Piolle, *Les Citadins et leur Ville*. Ed. Privat, 1979.

Commission des Maires sur la Sécurité, *Face à la Délinquance : Prévention Répression — Solidarité*. La documentation Française, 1983.

Commission Nationale pour le Développement des quartiers, *Gestion Adaptée et Composition Sociale : pour des Nouvelles Politiques d'Attribution*. — 15 Juin 1983 (Groupe de Travail *Gestion Adaptée des Organismes Propriétaires).*

ANNEXES

	Employeurs	Préfecture	Mairie
VALLEE DE LA SEINE	44,4%	32,8%	20,4%
LOGEMENTS FAMILIAUX.....	41,4%	34%	19,3%

Annexe 1 : *Répartition des Familles présentes en 1981 par origine d'attribution.* **Source** : APES.

	Employeurs	Préfecture	Mairie
VALLEE DE LA SEINE	46,6%	50,7%	2,7%
LOGEMENTS FAMILIAUX.....	48%	39%	13%

Annexe 2 : *Répartition des Familles Étrangères présentes en 1981 par origines d'attribution.* **Source** : APES.

+ PREFECTURE

N° escalier	1	4	15	3	16	9
Familles Etrangères....	+	+	+	+/-	-	-

+ ENTREPRISE

N° escalier	1	4	11	2	10	13	14	9
Familles Etrangères....	+	+	+/-	+/-	+/-	-	-	-

N° escalier	5	6	7	8	10	12	17	13	16	18
Familles Etrangères...	+	+	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	-	-	-

+ et +/- MAIRIE

Annexe 3 : *Fort taux d'attribution d'une filière et degré de ségrégation par cage d'escalier de l'immeuble* **Vallée de la Seine** *au* **Luth** (*).

(*) - **% filière**

- : 0 à 19
+/- : 20 à 39
+ : 40 et plus.

% familles étrangères.

- : 6,6 à 18,8
+/- : 23,5 à 26,6
+ : 31,3 et plus.

marie-hélène poggi
jean-françois padovani
philippe chaudoir

territoires du migrant

Toute étude de l'immigration appelle une analyse en termes spatiaux (mobilité) et pose le problème de la mise en œuvre d'une procédure de constitution de l'identité. La figure du migrant que nous avons isolée permet cette double approche et met en question la notion de territoire : du territoire «enraciné» aux territoires «mouvants» de l'espace urbain contemporain.

Peut-on éviter aujourd'hui de poser le problème de l'immigration en terme de crise ? Apparemment non, si l'on considère uniquement l'immigration du point de vue transculturel et/ou inter-ethnique, problèmes de cohabitation et d'identité du migrant aussi bien dans le pays d'accueil qu'au moment du retour éventuel au pays. A quel groupe appartient le migrant ? Il existe des migrations au moins aussi massives (1) et aussi importantes pour l'analyse du Social qui, *a priori*, ne relèveraient pas de cette approche. Les migrations interrégionales en France et, plus particulièrement, celles des couches intermédiaires comme mouvement intégré «normal», de la société contemporaine, sans avoir les mêmes conséquences que l'immigration internationale, convoquent cependant de la même façon les problèmes conjoints de mobilité et d'identité.

Ainsi, prenant nos distances avec l'acception courante de l'immigration, notre démarche sera, alors, de construire une figure privilégiée du migrant à la confluence de ces phénomènes socio-spatiaux : l'identité et la mobilité. Dans ce sens, parler de «Territoires du migrant» paraît être une démarche paradoxale : le migrant, c'est celui qui se déplace, pour qui l'espace est mouvement, déplacement et non espace limité, défini que l'on sous-entend généralement dans la notion de territoire national, dans des expressions comme «défense de l'intégrité du territoire» ou encore, dans un autre registre, territoires de chasse. Le territoire est entendu généralement comme relation entre l'identité d'un groupe et son organisation sociale. Le migrant traverse des territoires et, s'il lui arrive de s'y installer, ce n'est le plus souvent que du

provisoire. Peut-on encore parler de territoire ? Peut-être doit-on penser plutôt en termes de processus de territorialisation et non de territoire comme une relation «figée» entre espace et identité. Cette approche, si elle évacue *Le* territoire, n'en permet pas moins de parler de Territoire*s*. La figure du migrant jouerait comme analyseur de la territorialisation, au sens où Simmel (2) avait posé la figure de l'étranger comme révélateur de l'ordinaire.

LA FIGURE DU MIGRANT

Si le gonflement des effectifs des «nouvelles couches moyennes» s'analyse couramment en terme de mobilité sociale, il est intéressant de rappeler que mobilité sociale et mobilité territoriale sont particulièrement liées et n'ont cessé de s'accroître depuis les années cinquante. C'est à la rencontre de ces deux mobilités, sociales et territoriale, que se définissent de nouveaux acteurs sociaux dans les villes françaises : «les nouveaux habitants» (3). Derrière ce vocable, plutôt général, se regroupe, en fait, une population aux caractéristiques bien précises.

La mobilité interregionale

La mobilité géographique ou territoriale recouvre plusieurs aspects : changement de domicile ou de catégorie de commune, migration vers une autre région ou vers un pays étranger. Seule la mobilité interrégionale nous intéresse ici et définit, dans un premier temps, le migrant. Enfin, c'est de son point d'arrivée que nous considèrerons le migrant.

Si la mobilité des français a marqué un fléchissement sensible pendant la période intercensitaire 1975-1982, elle n'a cessé d'augmenter durant les vingt années de croissance économique qui ont précédé 1975 et, entre 1968 et 1975, ce sont plus de 4,5 millions de français qui ont élu domicile dans une autre région de France. Le tassement de la natalité donne un rôle privilégié aux flux d'immigration régionale, dans des villes qui ne doivent leur dynamisme démographique qu'à un afflux, parfois massif comme à Aix en Provence, de migrants. Depuis 1968, les migrations se sont réparties au profit des villes moyennes et des communes rurales en S.P.I.U. (4), mais aujourd'hui, seules les agglomérations de moins de 20 000 habitants ont une croissance, en moyenne supérieure à celle de l'ensemble de la France (5).

Au niveau régional, en 1975, cinq régions se caractérisaient par un pourcentage d'individus, habitant une autre région de France en 1968, supérieur à 10 %. Ce sont les régions de la façade méditérranéenne, le *Languedoc-Roussillon*, la *Provence-Alpes-Côte d' Azur*, ainsi que la *Picardie*, le *Centre* et la *Bourgogne* où s'installent des parisiens (6). Ces mouvements territoriaux sont le fait d'une population qu'il nous faut maintenant spécifier.

Une immigration particulièrement sélective

Le moteur essentiel de la mobilité est d'ordre professionnel. 6 migrations sur 10 ont pour motif une raison professionnele (7). La mobilité géographique suit d'ailleurs la carrière : le choix d'une ville universitaire pour la poursuite des études, la première nomination ou affectation, le déplacement de l'entreprise, une promotion ou un changement de travail ... Condition d'insertion professionnelle du nouvel actif mais aussi installation des jeunes mariés, la migration interrégionale concerne davantage la classe d'âge des 20/29 ans, mais ce

sont les plus de 30 ans qui se dirigent vers les villes moyennes.

Si l'on affine les caractéristiques des actifs les plus mobiles, on voit se profiler une figure privilégiée du migrant comme membre des couches intermédiaires salariées. Leur mobilité sociale et leur place au sein d'entreprises et d'administrations qui mènent une politique de recrutement et de mutation de leur personnel à l'échelle nationale, en font les migrants types. A. Girard et H. Bastide, dans leur étude sur la mobilité des français, ont souligné la relation positive qui unit la mobilité territoriale et la mobilité sociale. Ce sont les individus qui bénéficient d'ascension sociale qui se montrent les plus mobiles, avec 1,56 migration par personne contre 0,92 migration par personne pour les «homosociaux» ; les individus en «chute» sociale se trouvant à mi-chemin, avec 1,13 migration par personne. La mobilité est d'autant mieux acceptée qu'elle s'accompagne d'ascension sociale, concluent les auteurs. Or le gonflement des effectifs des couches intermédaires salariées s'est réalisé dans le cadre d'un fort courant de mobilité sociale globale, bien qu'entre catégories sociales proches.

Ainsi, la catégorie des cadres s'est constituée sur la base de techniciens en promotion professionnelle et du recrutement, parmi les générations nombreuses de l'après-guerre, d'étudiants originaires, pour la plupart de la bourgeoisie, petite et grande, et d'employés (8). Cette corrélation semble se confirmer dans l'origine sociale et le niveau d'étude des migrants. De même que l'on trouve trois fois plus de migrants parmi les cadres moyens et supérieurs et les professions libérales, le nombre de migration augmente avec la hiérarchie sociale et le niveau d'étude : de 1,6 cas chez les cultivateurs à 3 chez les cadres supérieurs et, dans les mêmes proportions, des moins instruits à ceux d'un niveau d'études supérieures.

Grandes Entreprises et Administrations

C'est à l'intérieur de ce que, dans son analyse du *Rôle des villes dans les migrations d'actifs* (9), J. P. Puig nomme le «tertiaire d'état», que se retrouve le plus grand nombre de migrants. Sous ce terme se regroupent tous les services d'état, l'armée, les transports, les postes de télécommunications : il dispose (le tertiaire d'état) d'un réseau d'établissements disséminés sur l'ensemble du territoire (...) qui peut faciliter la mobilité géographique et implique en général, par son mode de recrutement, souvent axé sur la procédure du concours national, une ou plusieurs migrations longues. C'est ce même mode de recrutement et de fonctionnement que l'on retrouve dans n'importe quelle entrèprise, privée ou publique, de niveau national. Aussi, la «branche énergie», avec des entreprises d'implantation poly-régionale (EDF-GDF, les grandes compagnies pétrolières) et la «branche des biens d'équipement» (SNIAS, les arsenaux et les grandes entreprises de la construction automobile) où les salariés peuvent migrer sans changer d'entreprise, ont-elle un nombre plus important de migrants. Or, la formation des couches intermédiaires salariées est liée au développement des grandes organisations économiques et étatiques et des secteurs tertiaires et parapublic. Ces groupes sociaux se composent, pour les grands traits :

- d'agents de l'encadrement, de techniciens très qualifiés et d'ingénieurs du secteur économique privé (production, distribution et échange),
- d'agents de la fonction publique (administrations, enseignement, ser vices médicaux et sociaux),
- d'experts et de professionnels du secteur para-public, comme des travailleurs sociaux, des paysagistes, des urbanistes ... etc.

Un idéal type ou les nouveaux habitants

Nous avons cherché à préciser les principales caractéristiques des migrants et c'est à la rencontre de la montée de nouveaux groupes sociaux et du développement des migrations interrégionales que nous pouvons construire un migrant type. D'un niveau d'études plutôt élevé, en ascension sociale, travaillant de préférence dans les secteurs public et parapublic, il préfère les villes moyennes de province où, en tant que nouvel acteur social, il se montre particulièrement actif. L'appartenance de ces migrants à des couches sociales dont les pratiques consommatoires et culturelles et l'idéologie marquent, d'une certaine façon, l'aménagement (10), constitue l'intérêt sociologique, de notre point de vue, de cette immigration de l'intérieur. La place accordée à la culture est importante ou du moins mise en valeur, et leur modèle culturel, construit sur un certain nombre de référents (la sphère de la vie quotidienne, même très médiatisée — le critère du différent par opposition à celui de l'unité — «l'art de consommer» et le «savoir consommer» — la réalisation et l'expression de soi ainsi que la recherche de l'authentique) (11) est prégnant pour ne pas dire déterminant.

Nouvellement installées, ces couches sociales se sont particulièrement, investies dans le tissu associatif, l'engagement politique et l'appareil technocratique d'état. Nous connaissons, en effet, la sur-représentation, sinon la monopolisation, des catégories sociales intellectuelles dans les places de la représentation politique (12) ou dans des organisations moins structurées comme les G.A.M. (13), tandis que les associations de type socio-culturel sont l'objet de couches plus moyennes, d'instituteurs et d'agents de la mouvance de l'action sanitaire et sociale d'un côté, et de cadres technico-commerciaux de l'autre. Cette attitude les place en position privilégiée, d'une part par rapport à l'Etat, d'autre part, par rapport aux autres groupes sociaux :

1) par leur double positionnement entre, d'un côté, les institutions qui mettent en œuvre les politiques de l'Etat, de l'autre, les associations qui mènent une reflexion et une action critiques sur ces mêmes politiques, ces catégories sociales établissent «une sorte de va-et-vient», remarque M. Dagnaud (14) entre la société civile et l'état. Dans le champ culturel et certains domaines du politique dont celui de la politique urbaine, elles se constituent, ainsi, une place privilégiée.

2) au sein de la scène politique locale et autour d'enjeux sociaux précis, ces catégories sociales se recomposent en groupes sociaux plus larges, spécifiques au champ local des forces sociales en présence, «les groupes sociaux localisés» (15). Elles dessineraient, alors des choix politiques qui figureraient des orientations culturelles et idéologiques de plus en plus dominantes.

Avant d'aller plus loin, soulignons ici que cet idéal type recouvre, en fait, une hétérogénéité interne relative à la place que le migrant occupe dans l'échelle sociale.

Les villes moyennes : un terrain d'analyse

Dans la perspective de la figure du migrant comme analyseur de la territorialisation, nous nous intéresserons plus précisément à celles de ces orientations qui concernent l'espace urbain. Le migrant nous désigne lui-même un espace privilégié : celui de la ville moyenne. Les villes moyennes (16) sont devenues une préoccupation nationale avec

le VIè Plan (1971-1975). Cela a donné lieu à la mise en place d'une «politique» des villes moyennes, organisée de façon contractuelle entre l'état (la DATAR) et les villes pour «aider ces dernières à mettre en œuvre un programme d'action globale, visant à améliorer le cadre et les conditions de vie de la population». Les villes moyennes sont considérées comme un des lieux privilégiés de la réalisation d'une des priorités nationales assignées par la DATAR — l'amélioration des conditions de la vie quotidienne — grâce notamment à la qualité du cadre de vie susceptible d'être offert dans ces unités urbaines dont la population varie de 20 000 à 200 000 habitants. On peut noter que cet intérêt national pour ce type de ville vient juste après une politique urbaine conçue au bénéfice des grandes métropoles d'équilibre (Vè Plan). Elle entérine, d'une certaine manière, les mouvements sociaux de revendication de la «qualité de la vie», étroitement liés à ceux qui font du «local» (les «pays», les «régions», les quartiers, les villes moyennes, les communautés rurales, ... etc.) le fondement d'une «nouvelle sociabilité».

PROPOSITIONS ...

Pour résumer les grands axes de notre réflexion, nous proposerons une double articulation. Si les politiques nationales d'aménagement ainsi que le redéploiement industriel privé ont concouru à produire une certaine «homogénéisation» tant de l'espace (hypermarchés et centres commerciaux, infrastructures commerciales à taux élevé de rotation dans les zones piétonnes, mobilier urbain) que des modes de vie («sociabilité» des lotissements, réseaux de communication, pratiques consommatoires), elles ont aussi contribué, notamment dans le cas des villes moyennes, à valoriser l'image singulière des espaces «locaux» : on assiste, depuis quelques années, à un double mouvement, étatique et sociétaire, autour du «retour» au local.

Notre migrant. dans sa mobilité sociale et territoriale, est le lieu de l'articulation simultanée de ces deux phénomènes. Deux grands types de pratiques nous permettent d'appréhender la relation qu'entretiennent migrant et villes moyennes : les pratiques d'aménagement et celles qu'on appellera d'usage. Si les premières contribuent à construire une «*identification objective*» de l'espace urbain dont elles s'occupent, les secondes peuvent révéler une «*identification subjective*» des usagers à cet espace. Identification objective et subjective ne peuvent être pensées de façon dissociée que dans la perspective d'une recherche sur *les processus identitaires* (le fonctionnement de la réalité sociale les associe étroitement). Dissociée par l'analyse, elles n'en sont pas pour autant indépendantes et matérialisent la relation complexe qui unit espace urbain et identité : l'espace urbain n'est pas la page blanche, surface d'enregistrement d'une identité produite par ailleurs et par avance, il est dimension constitutive de cette identité (17). Les deux types de pratiques délimitent, chacunes à leur manière, une population d'objets, une population de sujets, des espaces urbains redéfinis morphologiquement, idéologiquement et économiquement. Dans les deux cas, la notion de territoire est rappelée comme *valeur* (18) et n'est pas seulement référence mythifiée (et mythifiante) à des expériences de sociabilité aujourd'hui dépassées (le quartier, la rue, la communauté rurale, la ville moyenâgeuse, ... etc.) qui ne fonctionnerait plus que comme simulacre, mais bien plutôt comme *positivité* efficace. Le rappel est contemporain de la production de certains types d'espace associant

une population d'objets à une population de sujets, de la production d'un mode de connaissance et de reconnaissance des objets, des sujets mais aussi des sujets entre eux sur la base de leurs rapports aux objets et aux espaces pratiqués.

Se rappelant deux caractéristiques essentielles de notre migrant, l'importance et la valorisation de la dimension culturelle et le fait que sa situation intermédiaire dans le social l'invite à privilégier l'axe des différences pour affirmer son indentité, nous faisons l'hypothèse que ces deux types de pratiques permettent la compréhension d'un processus de territorialisation des différences culturelles. Le processus de territorialisation des différences culturelles serait un processus de production de sens origanisant, d'une part, un espace propre aux couches intermédiaires (notre migrant) et contribuant, d'autre part et dans le même temps, à les définir comme groupe social capable et de se situer par rapport aux autres. groupes sociaux et de penser leur hétérogéneité interne comme principe même de leur unité. Cette hypothèse qui ne se formule plus en termes de crise mais se réduit à analyser l'action migratoire sous l'angle de la territorialisation des différences culturelles, introduit à une problématique en terme de processus identitaires. Celle-ci peut être alors pertinente, non seulement pour l'analyse des migrations interrégionales, mais aussi pour le problème plus global de l'immigration.

Processus identitaires et territorialisation

Territorialiser des différences culturelles invite à comprendre ce phénomène comme processus volontaire de production de territoires. Ces derniers sont des espaces particuliers : espaces de références et non plus d'appartenance qui peuvent cependant produire *de* l'appartenance (20). Ces territoire sont pluriels. L'affirmation du territoire comme valeur socialitaire se fonde sur la «mémoire» de plusieurs types de territoires (le village, la ville moyenâgeuse, le quartier, la rue ... etc.) ; les espaces effectifs qui se construisent aujourd' hui dans cette mouvance idéologique sont pluriels non seulement dans le sens où chaque catégorie sociale pourrait se les «approprier» de façon différencielle et différenciante, selon leur «*habitus* de classe» comme dirait Bourdieu, mais surtout parce qu'ils multiplient les échelles de références, manipulent les images de «territoires», combinent et confrontent les différentes valeurs qui leur sont reconnues pour produire non de l'unicité mais plutôt de la singularité, et ce tant au niveau de la production des objets (urbains) qu'au niveau des pratiques des usagers eux-mêmes.

Qu'un groupe social pense son hétérogénéité interne comme principe de son unité en produisant de la singularité (externe, c'est-à-dire par rapport aux autres groupes sociaux) nécessite la mise en œuvre d'outils d'analyse des processus identitaires contemporains. En référence au travail de S. Ostrowetsky et J. S. Bordreuil (21) on pourrait dire que les processus identitaires se jouent entre un principe de différence interne (ici l'échelle sociale) et un principe de similitude externe (la singularité : celle du migrant et celle du «local»).

Université de Provence
E.D.R.E.S.S. (Équipe de Recherche (et d'études en Sciences Sociales).

NOTES

(1) *Répartition 1968-1982 des migrations interrégionales en France*, sources I.N.S.E.E.

	1968		1975		1982	
population totale	3 234 380	49 755 780	4 561 620	52 593 430	4 291 720	54 273 200
	6,5 %		8,6 %		7,9 %	
Population active	1 313 660	20 439 160	1 945 550	21 774 860	1 953 500	23 525 120
	6,4		8,9 %		8,3 %	
	Total Immigrants	**Population totale**	**Total immigrants**	**Population totale**	**Total immigrants**	**Population totale**

(2) G. Simmel, *Digressions sur l'Etranger*, in **l'École de Chicago**, Y. Grafmeyer et I. Joseph, Aubier, col. Res. — Champ Urbain, Paris, 1984.

(3) B. W. Baptiste, article *Les Nouveaux Habitants*, in **Morceaux en Forme de Poire, Essais et Commentaires sur la Décentralisation**, Cahiers Pierre Baptiste no 1, Actes Sud, Le Paradou, mai 1982.

(4) Zone de Peuplement Industriel et Urbain.

(5) Recensement de la Population 1982, I.N.S.E.E., premiers résultats.

(6) J. C. Deville, *Près d'Un Français sur Dix a Changé de Région*, in **Économie et Statistiques**, no 107, janvier 1979.

(7) A. Girard et H. Bastide, *Mobilité de la Population et Motivations des Personnes : Une Enquête auprès du Public*, in **Population** no 3/4/5/6/, 1974.

(8) H. Mendras et M. Forse, *Le Changement Social*, Ed. Armand Colin, col. U.

(9) J. P. Puig, *Le Rôle des Villes dans les Migrations d'Actifs*, in **Économie et Statistiques**, no 133, mai 1981.

(10) Au sens le plus large du terme.

(11) Pour plus de détatil, se reporter notamment aux articles de :

J. S. Bordreuil :

— *Notes pour une Sociologie de la Valeur d'Usage*, in **l'Homme et la Société**, no 59-62, Anthropos, Paris, 1981.

— *Privatisme et Consommation : L'Individualisme Expressif*, in **Espaces et Sociétés**, no 38-39, Anthropos, Paris, 1981.

et de J. Ion :

— *De la Formation du Citoyen à l'Injonction à Etre Soi : L'Évolution des Référents dans le Champ de l'Action Socio-Culturelle*, in **Espaces et Sociétés**, no 38-39, *op. cit.*

(12) R. Cayot, *Enquête auprès des Délégués du Parti Socialiste*, Grenoble, Projet, sept-oct. 1974, in M. Dagnaud, **La Classe d'Alternative**.

(13) M. Sellier, *Les Groupes d'Action Municipaux*, Thèse d'état, mars 1975.

(14) M. Dagnaud, *La Classe d'Alternative*.

(15) P. Verges, *Approche des Classes Sociales dans l'Analyse Localisée*, in **Sociologie du Travail**, no 2-83.

(16) P. Langevin, *l'Économie Régionale*, Tome II, Edisud, Col. Dossiers régionaux, Aix en Provence, 1983.

(17) J.S. Bordreuil et S. Ostrowetsky, *Pour une Réévaluation de la Puissance des Dispositifs Spatiaux*, in **Espaces et Sociétés**, no 28-29, Anthropos, Paris, 1979.

(18) Le rappel du territoire comme valeur socialitaire est un phénomène idéologique d'autant plus significatif qu'il concerne l'espace urbain qui, depuis le temps des «Bonnes Villes» (19) ne se fonde plus sur ce paradigme.

(19) B. Chevalier, *Les Bonnes Villes de France du XIVè au XVIè Siècle*, Col. Historique, Aubier Montaigne, Paris, 1982.

(20) A l'inverse les communautés rurales, par exemple, combinent espace de référence et espace d'appartenance.

(21) J. S. Bordreuil et S. Ostrowetsky, *Le Social comme Socio-Genèse, Éléments de Réflexion sur les Rapports Actuels de la Sociologie et de la Sémiotique*, in **Langage et Société**, no 28, Fascicule 1, Paris, juin 1984.

BIBLIOGRAPHIE

Une équipe de chercheurs réunis autour de P. Pellegrino, Étude intitulée *Identité Régionale et Représentations Collectives de l'Espace*, CRAIL, FNRS, Université de Genève, 1983.

J. S. Bordreuil et S. Ostrowetsky, *Structure de Communication et Espace Urbain — La Centralité*, DGRST, 1975.

J. S. Bordreuil et S. Ostrowetsky, *Le Néo-Style Régional*, Dunod, Paris, 1980.

F. Fourquet et L. Murard, *Les Équipements du Pouvoir*, U.G.E., Col. 10/18, no 1073.

F. Bourdieu, article *L'Identité et la Représentation*, in **Actes de la Recherche en Sciences Sociales**, no 35, nov 1980.

A. Bourdin, *Le Patrimoine réinventé*, P.U.F., Col. Espace et Liberté, Paris, 1984.

J. Viard, *La Dérive des Territoires*, Actes Sud, Le Paradou, 1981.

E.D.R.E.S.S., *La Région et les Pratiques Néo-Identitaires*, contrat de recherche en cours pour la région P.A.C.A.

claudia schöning kalender

le «turkish way of life» en allemagne fédérale :

LA STRUCTURE INTERNE DE LA COLONIE TURQUE DE LA VILLE DE MANNHEIM

On discute aujourd'hui en Allemagne du «problème» des ouvriers étrangers et de leurs familles dans une grande confusion. Bon nombre d'hommes politiques se sont employés à convaincre la population allemande que la présence des travailleurs immigrés était la raison du taux de chômage élevé (1). A vrai dire, le débat public s'intéresse rarement aux analyses différenciées du marché du travail, et encore moins aux analyses de la fonction des travailleurs «invités» (2) dans notre système économique. Au contraire, la discussion dévie très vite vers le domaine culturel, et elle se limite aux Turcs : ils vivent entre eux, et ils ne peuvent ou ne veulent pas s'intégrer ; ils appartiennent à une civilisation étrangère et ils sont déclarés *a priori* «inintégrables» ; c'est d'ailleurs pour cela qu'ils devraient rentrer dans leur pays, etc. Ce ne sont pas seulement des propos de «café du commerce» : on trouve de pareils arguments dans la bouche d'honorables politiciens et dans le programme des groupes d'extrême droite qui ont adopté le slogan : «*l'intégration c'est le génocide*» (3). Même des universitaires n'ont pas peur de répandre publiquement leurs lumières dans un manifeste (4) sur la nécessité de préserver (et de séparer !) les civilisations allemande et étrangère. L'exploitation de la force de travail et le racisme vont de pair, mais beaucoup ne s'en rendent pas compte.

De l'autre côté, il faut être attentif quand on parle d'intégration. Dans les réunions organisées par les Universités populaires (*Volkshochschule*) et d'autres, dans le but d'informer sur l'art et la manière d'intégrer les étrangers, on entend souvent des rapporteurs introduire avec beaucoup de finesse les différentes définitions de l'intégration ; mais ensuite la discussion se réduit à la question banale : «jusqu'à quel point les étrangers peuvent-ils et doivent-ils s'intégrer ?». Des réactions agressives des participants étrangers, comme par exemple : «Au fait, pourquoi voulez-vous nous intégrer ? Fichez-nous la paix !» sont interprétées comme un malentendu fâcheux, dû à la méconnaissance de la langue et à la susceptibilité exacerbée des étrangers. Mais la fréquence de ces malentendus doît

nous rendre méfiants : notre vision des faits empiriques (et des concepts qui en résultent) ne trahit-elle pas un préjugé ethnocentrique qui nous empêche de comprendre l'auto-organisation culturelle des ouvriers migrants ? La critique esquissée ici n'est pas nouvelle dans le débat scientifique sur la migration des travailleurs. Elle vise aussi bien les approches intégrationnistes que les approches marxisantes. Les premières, défendues par Esser (5), considèrent l'organisation sur la base de l'ethnicité comme un frein à l'intégration qui implique, à long terme, une uniformisation culturelle et sociale de la société d'accueil (6). Les approches marxisantes (7), par contre, considèrent comme secondaires les affinités ethniques et culturelles ; elles font passer avant la situation de classe des travailleurs migrants, c'est-à-dire leur appartenance à la classe ouvrière en R.F.A. L'insistance des ethnologues et anthropologues à aborder les particularités ethniques est suspecte car elle souligne les divisions au sein de la classe ouvrière, et par conséquent apporte un soutien idéologique aux pouvoirs établis (8).

Aujourd'hui, de nouvelles approches en sciences humaines appréhendent l'organisation communautaire des travailleurs migrants comme un facteur d'intégration sociale et culturelle, notamment chez Elwert :

«*Lorsque certaines conditions sont remplies, une intégration plus intensive des immigrants de culture étrangère dans leurs propres réseaux sociaux (c'est-à-dire une intégration dans le groupe des compatriotes) constitue un facteur positif à leur intégration dans la société d'accueil*» (9).

A vrai dire, la démonstration d'Elwert est plutôt théorique, et il n'apporte guère de données empiriques à l'appui de sa thèse sur l'intégration au groupe de compatriotes. Dans la même ligne, Heckmann parle d'incorporation dans «*la société des immigrants*» (10), et il développe le concept de colonie d'immigrants. Mais il cite surtout des recherches américaines sur les migrations. Il n'existe pratiquement pas de travaux empiriques sur la structure des colonies d'immigrés en R.F.A., l'étude d'Offermann sur *Les colonies étrangères de Nuremberg* fait exception (11). Mais comme il tient compte de toutes les nationalités, la présentation des structures typiques de chacune reste nécessairement superficielle.

Pour ma part, je voudrais donner un aperçu de la structure de la colonie turque de Mannheim, à partir du concept de colonie d'immigrants présenté par Heckmann et Offermann. Mes sources sont :

- la statistique municipale des étrangers (juillet 1984) ;
- l'inventaire des établissements turcs qui offrent des prestations de services au centre ville et dans le quartier *Neckarstadt* ;
- un sondage restreint qui m'a permis de connaître l'origine des familles turques habitant à Mannheim ;
- des observations et des entretiens plus approfondis avec un petit groupe d'habitants originaires de la province Erzincan dans l'Est de la Turquie (12).

Mannheim est une grosse ville moyenne de la région Neckar-Rhin, spécialisée dans la métallurgie, la chimie et le papier, avec de grandes entreprises et un port industriels. La population totale est de 305 000 habitants ; les étrangers sont 44 500, soit 14, 6 % de la population totale. A eux seuls, les Turcs sont 16 000, soit plus du tiers des étrangers. On trouve

chez les Turcs 33,9 % de jeunes de moins de 16 ans (c'est le pourcentage de jeunes le plus élevé de toute la population étrangère). La population active est de 33,7 % (ce qui est le pourcentage le plus faible des ressortissants des anciens pays de recrutement). On peut en conclure que la population turque de Mannheim se compose surtout de familles avec des enfants, et de peu de travailleurs «invités» solitaires. 8 % des Turcs seulement travaillent à leur compte, alors que c'est le cas de 41 % des Italiens et de 35 % des Grecs.

La forte concentration d'étrangers, et particulièrement de Turcs, dans certains quartiers de Mannheim s'explique par un ensemble de raisons : En premier lieu, le marché du logement est extrêmement réduit pour les Turcs ; ils n'ont pratiquement accès qu'au stock de vieux appartements dans les quartiers de tradition ouvrière et populaire (13), c'est-à-dire dans de vieux immeubles qui auraient grand besoin d'être restaurés. Pour se loger, les Turcs entrent en concurrence avec ceux qui vivent de l'assistance publique, ou d'une modeste retraite. Une autre raison tient à l'attribution sélective des logements sociaux (type HLM) par le service municipal du logement. Ceci est particulièrement net dans le quartier *Schönau* où on trouve un grand nombre de logements municipaux, et beaucoup de familles turques. Mais la qualité des logements et du voisinage joue un rôle décisif : le *Lindenhof*, qui fait partie des quartiers bien côtés, compte lui aussi un grand nombre de logements municipaux ; pourtant, on y trouve des enseignants, des artistes, etc., mais bien peu de Turcs.

Réseau d'approvisionnement et lieux informels d'informations et de rencontres.

Les Turcs ont leurs magasins, leurs restaurants, leurs agences de voyages, leurs mosquées, etc., concentrés à l'Ouest de la Ville Basse et dans quelques rues du quartier *Neckarstadt*. Les magasins du quartier *Neckarstadt* répondent d'abord aux besoins de la population turque résidant sur place ; par contre, la zone délimitée par la place du Marché, le grand magasin *Karstadt* (14) et les services municipaux représente pour les Turcs *leur* centre. (Pour les Allemands, le centre ville est quelques centaines de mètres plus loin, autour de la zone piétonnière *Planken* et de *Paradeplatz*. Les agences de voyage, les services de traduction, les établissements d'import-export et les nombreux magasins d'alimentation sont souvent polyvalents : l'établissement d'import-export fait également de la traduction, l'agent de voyages fait vidéothèque, l'interprète offre des voyages et donne des conseils fiscaux, etc. C'est par eux aussi que circulent les informations sur les marchés parallèles de l'emploi et du logement. On peut faire l'hypothèse que la clientèle de ces magasins se constitue sur la base d'affinités régionales religieuses et/ou politiques, mais je ne dispose pas d'informations sûres à ce sujet.

Quelques interprètes se tiennent à l'écart de ce commerce : ils n'habitent ni ne travaillent dans la «Mannheim turque», et ils sont surtout sollicités par les autorités locales (Tribunal, police, services municipaux). Avec leurs concitoyens, ils gardent la distance ; ceux-ci ne s'adressent à eux qu'en dernier recours, quand la boîte à malices des autres est sans ressources et qu'il faut présenter des arguments de poids aux Allemands et à leurs autorités. Mais si la démarche n'est pas couronnée de succès, on y voit un échec personnel de l'interprète (voire sa mauvaise volonté), et l'on retourne à la boîte à malices, ... en perdant de part et d'autre beaucoup d'argent.

Il faut ajouter deux précisions sur la topographie du réseau d'approvisionnement en biens matériels et immatériels (informations) :

1. *L'extension* : Des établissements allemands très divers font eux aussi partie du réseau de ravitaillement. Sur le marché hebdomadaire (où l'on trouve quelques Turcs), les marchands allemands essaient d'attirer la clientèle turque qui achète fruits et légumes par cageots entiers, et non au kilo comme les Allemands. Les grands magasins appartiennent à ce réseau, surtout *Karstadt* dont le nom est, pour les Turcs, synonyme de centre-ville (15). Quelques supermarchés populaires à l'extérieur de la ville ainsi que quelques points de vente directe d'usine sont aussi des lieux d'approvisionnement. Les Turcs sont souvent mieux informés de ces points de vente que la population allemande. Les institutions allemandes fréquentées par les étrangers jouent un rôle important : L'Administration municipale et surtout le service des étrangers qui se trouve, sans doute par hasard, dans le centre-ville turc. La salle d'attente du service des étrangers est une pièce importante dans le réseau d'information des Turcs de Mannheim : on y reçoit les dernières nouvelles, qui se transformeront peu à peu en légendes.

2. *La restriction* : Le réseau de communication est dominé par les hommes. A vrai dire, on y retrouve quelques femmes, mais elles sont en général accompagnées par leur mari, ou par d'autres femmes. Comme dans la Turquie rurale, les courses et les démarches admistratives sont des domaines masculins. Dans ce sens, ces activités sont bivalentes : celui qui fait les courses paraît en public, et il est donc préparé à rencontrer des gens, échanger des informations, et s'acquitter à l'occasion de missions plus importantes. Les femmes par contre paraîssent en public uniquement pour faire des achats bien déterminés. Elles ne participent qu'indirectement, par l'intermédiaire de leur mari, au réseau d'information qui se greffe sur celui du ravitaillement.

Les contacts avec les parents la famille et la province d'origine.

Il est plus difficile de retracer les liens de parenté et de définir leur valeur pour la colonie turque que d'observer les liens sociotopographiques. Un sondage restreint sur 200 ménages turcs à Mannheim (sur un total de 5 700) montre qu'ils viennent de presque toutes les provinces de Turquie. Les concentrations par région d'origine sont à peine marquées, en faveur des provinces de Sivas et d'Erzincan. Pourtant, l'observation des familles et des relations interpersonnelles montre que les rapports étroits avec la parenté, le village et la province d'origine sont des critères importants dans la structuration de la colonie turque. Ceci s'applique d'ailleurs aussi à des familles qui ont fait construire entre temps à Istanbul ou dans une autre grande ville, et qui n'ont pas l'intention de retourner dans leur village natal.

Une grande partie du temps libre des Turcs est consacrée à la visite de la famille. Mais ces visites représentent bien plus qu'une façon d'occuper le temps libre. Elles constituent une forme de soutien mutuel, et on maintient le contact avec ses origines d'une double façon : d'une part en revenant auprès de ses proches, même après un séjour à l'étranger de 20 ans, d'autre part en restant ainsi informé des dernières nouvelles du village.

En y regardant de plus près, on constate que ces visites ont un caractère tout-à-fait institutionnel, obligatoire, et par là ritualisé. Pour aller chez quelqu'un il faut un prétexte, maix ceux-ci sont nombreux : on rend visite à un malade, à ceux qui vont partir en Turquie

ou qui en reviennent, on vient à l'occasion d'une naissance, d'un deuil, de fêtes religieuses, ou pour aider à préparer des fiançailles ou un mariage, etc. Il y a aussi des visites non codifiée par la tradition, mais on essaie de ne pas en abuser, car toute visite est accompagnée d'un repas copieux. On tient compte du budget de l'hôte et du sien, car toute visite sera, bien sûr, rendue. Il faut ajouter trois remarques :

— Les Turcs vivant seuls, pratiquement tous des hommes, ne participent guère à ces rituels de visite, sauf avec la famille proche.

— Dans certaines occasions, surtout les fêtes, des voisins et des collègues de travail sont aussi invités ; normalement, les visites à la maison ne se font qu'entre parents. Les Allemands sont exclus de ce type de contact à une exception près : la «mamie adoptive», devenue déjà proverbiale. En effet, de nombreuses familles turques prennent soin des vieilles personnes qui vivent seules dans le même immeuble, et avec qui le contact se fait d'habitude par l'intermédiaire des enfants. Vivre seul est impensable dans le contexte du village turc, c'est pourquoi beaucoup se sentent moralement obligés de s'occuper, ici aussi, des personnes âgées allemandes de leur voisinage.

— Les femmes, surtout celles qui restent au foyer, ont des cercles de relations autonomes : elles se rencontrent souvent entre voisines dans l'après-midi, restent assises ensemble à bavarder, font de la couture ou des travaux ménagers en commun.

A la différence des réseaux de rencontres et d'informations liés à l'approvisionnement, les rapports avec la parenté et les familles de la même région d'origine ne se limitent pas à la commune de résidence. Les conditions spécifiques de la migration des Turcs en Allemagne fédérale ne leur ont guère permis de se regrouper dans une même ville par familles ou par villages entiers, comme ce fut le cas pour les Italiens ou les Grecs (16). Ces rapports familiaux deviennent manifestes lors des fêtes (fiançailles, mariages, circoncision, etc.), souvent célèbrées avec beaucoup de faste. Il n'est pas rare de louer de grandes salles des fêtes ou le palais des sports, et le nombre d'invités oscille facilement entre 500 et 800 personnes. Ce que l'on prend pour une réunion générale de la communauté turque est en réalité plus varié : la majorité des invités sont des parents et des gens du même village où de la même province, et ils arrivent de toute l'Allemagne, voire d'Europe. On trouve aussi dans ces occasions des voisins, des collègues de travail et des commerçants amis Turcs et Allemands.

Ces fêtes, et surtout les mariages font également fonction de marché matrimonial. Les parents ayant des filles à marier, en Allemagne ou en Turquie, peuvent observer à loisir les jeunes gens qui dansent, et voir comment ils se comportent vis-à-vis des adultes. Par conséquent, on tend à se marier entre soi, et le réseau de parenté en Allemagne et en Europe se resserre de plus en plus. Même si l'on interprète cette politique du mariage comme une tendance ségrégationniste à l'encontre de l'entourage allemand (et aussi à l'encontre des Turcs originaires d'une autre province), force est de constater que le centre de gravité des relations parentales se déplace continuellement de la Turquie vers l'Europe.

Les associations et organisations.

Après les réseaux informels et la parenté, il nous faut examiner le réseau

formel d'organisations nationales. En dehors de la liste, toujours incomplète, des associations et organismes, nous savons jusqu'ici peu de choses sur l'articulation de ces associations avec les autres niveaux de structuration de la colonie turque. Il n'y a pas de centre commun à l'ensemble des Turcs, comme il existe pour les Yougoslaves à Mannheim. En parlant de la Maison Populaire Turque, beaucoup disent : «*Adi var, kendi Yok*» (ça n'en porte que le nom»). Cette maison est utilisée pour des réunions mineures, pour quelques cours et des rencontres occasionnelles entre enseignants, mais elle n'est pas un lieu de rassemblement. A la différence de la colonie grecque par exemple, même les institutions religieuses n'ont pas cette fonction centrale. La pratique religieuse n'est pas aussi organisée que chez les Grecs ou les Italiens ; cela dépend moins de l'Islam que des développements historiques en Turquie (17). Pourtant, les trois mosquées de Mannheim servent de point de rencontre à une fraction de la colonie ; elles offrent un large éventail de services comme le centre culturel islamique du quartier *Neckarstadt* où l'on trouve tailleurs, coiffeurs, interprètes, foyer, etc. Il s'agit d'un réseau d'approvisionnement propre à un groupe religieux. Mais les informations sur ce centre culturel et ses activités sont rares. Des rumeurs courent sur les liaisons entre activités religieuses et politiques, mais je ne dispose de rien de précis et de vérifiable. (18).

Il est tout aussi difficile de situer les associations et groupements ouvertement politiques de la colonie turque. Leurs militants sont surtout des jeunes gens, dont un grand nombre de demandeurs d'asile politique. Mais ils ne sont pas pour autant exclus de la communauté, et ils restent insérés dans les rapports de parenté (avec des nuances dans le cas des réfugiés politiques). Les manifestations politiques publiques, comme la commémoration d'évènements historiques nationaux ou régionaux, ont un air de fête de famille. Ceci s'applique aussi à la participation des Turcs à la fête traditionnelle du 1er mai organisée par la D.G.B. (confédération des syndicats allemands).

Surtout, les activités politiques et culturelles des adolescents turcs se déroulent en liaison avec des institutions allemandes, et d'abord avec les associations d'aide aux étrangers (19). A titre d'exemple, on peut citer dans le quartier *Neckarstadt* : Le Cercle Municipal de la Jeunesse, le Forum des Jeunes ou le Rendez-vous de Santé. Ces contacts germano-turcs ne signifient pas une séparation d'avec la communauté turque. Au contraire, les personnes qui travaillent dans ces institutions sont en quelque sorte adoptées par la communauté, d'autant plus facilement que les occasions de rencontres sont fréquentes puisque ces institutions sont situées dans le centre-ville des Turcs.

Il y a aussi un grand nombre d'associations sportives et culturelles qui ont souvent rassemblé lors de leur création des Turcs de la même province, mais qui se sont peu à peu élargies, et qui peuvent bénéficier du soutien des mécènes turcs comme le magasin *Karadeniz Sport*. On peut citer l'ancienne «Association sportive des Ouvriers turcs» : elle avait un recrutement régional (l'Anatolie de l'Est et le centre de l'Erzincan), et une direction social-démocrate avec pour président un interprète très affairé. Depuis le retour en Turquie du président dans des circonstances obscures, plus rien ne se passe et l'association n'existe que sur le papier. On peut supposer que l'association était pour son président un moyen de se constituer une clientèle.

Ce qui m'intéresse dans cette description ethnographique, c'est de montrer la différenciation interne d'une colonie d'immigrés. Elle n'est pas un ghetto et un corps étranger replié sur lui-même, inaccessible à la société qui l'entoure ; par sa différenciation locale et sociale, elle offre de nombreuses voies d'accès.

Je n'ai pas abordé le rôle de la scolarisation, ni celui du travail et de la production dans les transformations de la colonie immigrée. C'est dans ce sens que je compte poursuivre ma démarche maintenant. Je compte introduire aussi la dimension historique qui permet de comprendre que la formation et le développement d'une colonie d'immigrés n'est pas le résultat d'une dynamique interne, mais d'une interaction entre cette dynamique et celle qui découle des choix économiques et politiques du pays d'accueil, l'Allemagne fédérale, qui refuse jusqu'ici de se voir comme une terre d'immigration. C'est tout cela, et bien sûr le développement socio-économique des pays d'émigration, qui marquera le chemin que prendront les colonies d'immigrés, et parmi elles la colonie turque.

Traduit de l'allemand par
Maurice Blanc et Martin Verrel

SCHONING-KALENDER (Claudia) *est née en 1951 et a étudié à Hanovre, Tubingen et Istanbul. Elle a un doctorat d'anthropologie culturelle (***Empirische Kulturwissenchaft***) sur : «les formes de logement des migrants internes à Zeyrek/Istanbul». Elle travaille aujourd'hui à un projet de recherches sur : «les structures d'orientation des familles d'ouvriers étrangers migrants», dans le cadre du* **Ludwig-Institut für empirische Kurlturwissenchaft** *à Tubingen. Claudia Schöning-Kalender a vécu plusieurs années en Turquie, et elle est mariée à un Turc.*

NOTES

(1) La R.F.A. compte aujourd'hui 2 millions de travailleurs étrangers et 2,2 millions de chômeurs.

(2) *Gastarbeiter*, travailleur immigré, veut-dire littéralement : travailleurs invité (*N.D.T.*).

(3) Wolfgang Seeger, *Ausländer-Integration ist Völkermord*. Éditions Hohe Warte, sans date. (Cette brochure de propagande de l'extrême droite a été diffusée principalement dans les universités et chez les enseignants).

(4) **Heidelberger Manifeste** (*Le Manifeste d'Heidelberg*. L'existence de ce manifeste, rédigé par un groupe de professeurs d'Université, a été dévoilé par le journal libéral de gauche *Frankfurter Rundschau*, le 4 mars 1982.

(5) Hartmut Esser. **Aspekte des Wanderungs-Zociologie. Assimilation und Integration von Wanderern, ethnischen Gruppen und Minderheiten. Eine handlungtheoretische Analyse.** (*Aspects de la sociologie des migrations. Assimilation et intégration des migrants, des groupes ethniques et des minorités*. Darmstadt-Neuwied, 1980.

(6) Christian Giordano, *Zwischen Mirabella und Sindelfingen. Zur Verlechtung von Uniformierung - und - Differenzierungs - processen*. Manuscrit non publié, Francfort-sur-le-Main, 1984.

(7) Theodor Shanin, «*Die Bauern kommen : Migranten, die arbeiten, Bauern die reisen, und Marxisten, die schreiben*». («Les paysans arrivent : des migrants qui travaillent, des paysans qui voyagent, et des marxistes qui écrivent»). *In* : J. Blaschke & K. Greussing (eds), **«Dritte Welt» in Europa. Probleme der Arbeitsimmigration**. (*Le «Tiers Monde» en Europe. Problèmes des migrations de travail*) Francfort sur le Main, 1980.

(8) Claude Meillassoux, «*Gegen eine Ethnologie der Arbeitsimmigrantion in Westeuropa*», («Contre une ethnologie de l'immigration des travailleurs en Europe de l'Ouest»), *in* **«Dritte Welt» in Europa**, déjà cité.

(9) Georg Elwert, «*Probleme der Ausländerintegration*» («Problèmes de l'intégration des étrangers». *In* : **Kölner Zeitschrift für Soziologie und Socialpsychologie**, année XXXIV, 1982, p. 718.

(10) Friedrich Heckmann, «*Einwanderung als Prozess*», («L'immigration comme Procès». *In* : **«Dritte Welt» in Europa**, déjà cité.

Du même auteur : **Ist die Bundesrepublik en Einwanderungsland ? Zur Soziologie des Gastarbeiterbevölkerung als Einwandererminorität**, (*La RFA est-elle un pays d'immigration? Pour une sociologie des travailleurs immigrés comme communauté minoritaire*). Stuttgart, 1981.

(11) Bernd Offermann, **Die Ausländerkolonien in Nürnberg**, (*Les colonies d'étrangers à Nuremberg*). Thèse, Nuremberg, 1979.

claudia schöning kalender

le «turkish way of life» en allemagne fédérale

(12) J'étudie les familles turques à Mannheim dans le cadre d'un projet de recherche sur : «les structures d'orientation des familles d'ouvriers étrangers migrants» («*Orientierungsmuster ausländischer Arbeiterfamilien in Migrationsprozess*»). La recherche est financée par la fondation *Volkswagen*, et dirigée par le Professeur Dr. Herman Bausinger, *Ludwig-Uhland - Institut für empirische Kulturwissenschaft* à Tübingen, elle a commencé en octobre 1982, et se poursuit jusqu'en mars 1985.

(13) Voir la carte.

(14) *Karstadt* est une chaîne de grands magasins en centre-ville, comme «les nouvelles galeries» en France (*N.D.T.*).

(15) Petite anecdote significative : une Turque qui habite en banlieue se promenait avec moi au centre-ville. Se sentant perdue, elle demanda : «où est donc Mannheim ?». Elle se repéra quand elle vit le magasin *Karstadt*.

(16) Les mesures qui restreignent depuis 1973 l'entrée des étrangers en R.F.A., et la décision de certaines villes de stopper l'immigration, visent en premier lieu les Turcs : ils sont arrivés les derniers, et ils représentent aujourd'hui la principale communauté étrangère (environ un tiers de la population étrangère).

(17) En général, l'Islam n'a rien d'équivalent à la paroisse qui représente pour les travailleurs immigrés de confession chrétienne (Italiens, Grecs, Espagnols) le lieu de rassemblement le plus important.

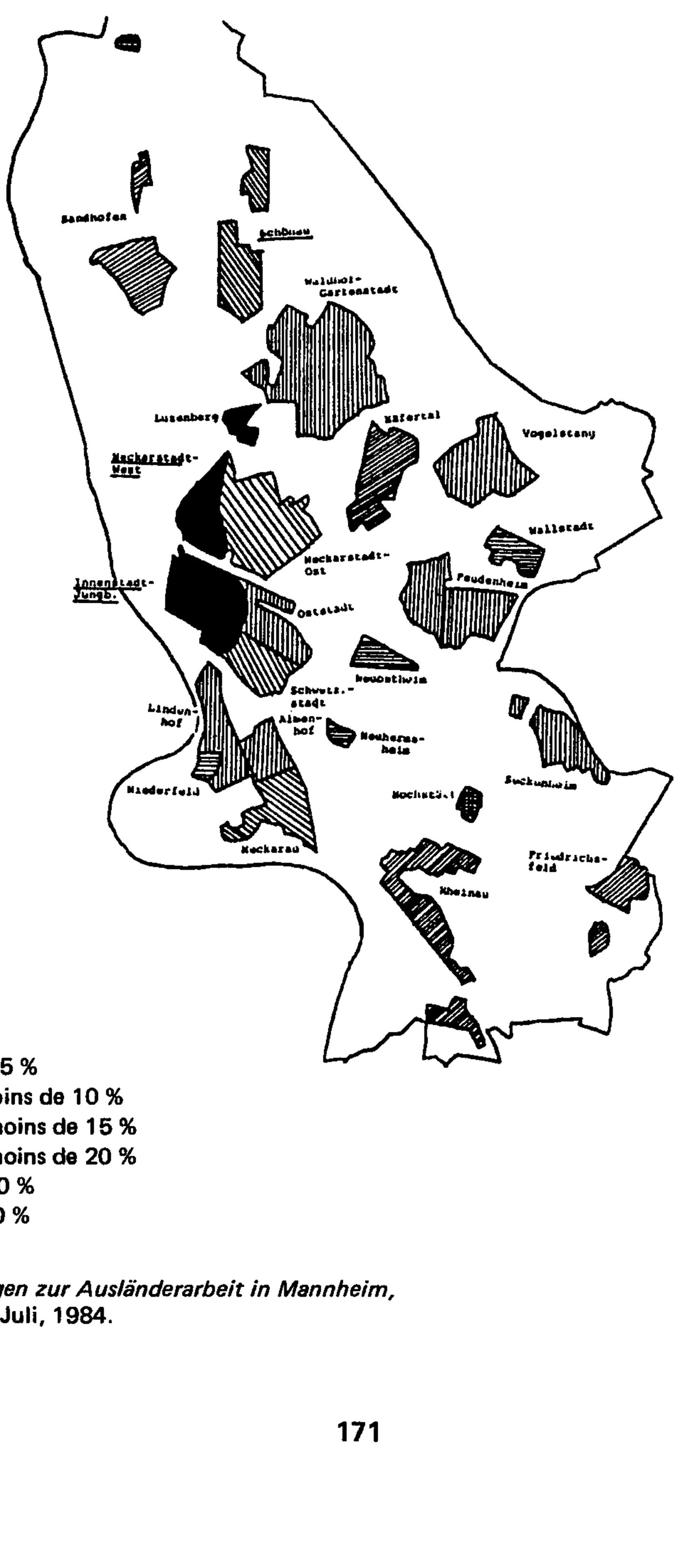
(18) Selon les rumeurs, le centre culturel islamique est le lieu de rencontre de la fraction politico-religieuse des Suleynamites : la mosquée de la Confédération islamique est supposée être rattachée au mouvement des «Loups gris» (fascistes), et la troisième mosquée au Parti du Salut. Cela ne veut pas dire que les fidèles qui viennent y prier partagent la même opinion politique.

(19) Les groupes de réfugiés politiques s'organisent en fonction de la scène politique turque, alors que les groupes cités mettent plutôt l'accent sur la politique allemande à l'égard des étrangers et de la Turquie. Dans les deux cas, il s'agit essentiellement de groupes de gauche. Les groupes de droite, surtout ceux d'obédience fasciste, ne se manifestent pratiquement pas en public ; s'ils le font, c'est dans le cadre de soirées culturelles régionales et patriotiques. Il est impossible de mesurer l'audience de ces divers groupes dans la population turque, surtout parmi les commerçants mais il ne faut pas la sous-estimer.

Voir carte page suivante.

PART DE LA POPULATION ÉTRANGERE DANS LA POPULATION TOTALE SELON LES QUARTIERS DE MANNHEIM

au 31 décembre 1983 et en %



moins de 5 %
de 5 à moins de 10 %
de 10 à moins de 15 %
de 15 à moins de 20 %
de 20 à 30 %
plus de 30 %

Source : *Mitteilungen zur Ausländerarbeit in Mannheim,* No 29 A, Juli, 1984.

maurice blanc
danièle bloch-sturm

l'habitat des noirs et la lutte contre la discrimination raciale en grande-bretagne

S'il y a incontestablement des points communs entre les conditions de logement des minorités ethniques en France et en Grande Bretagne, il y a aussi de grandes différences, que nous voudrions mettre en évidence. Au cours d'un voyage d'études en août 1984 (1), nous avons enquêté à Londres, Birmingham, Manchester et Liverpool, c'est-à-dire dans les agglomérations où se concentre l'essentiel de la population noire. Nous avons aussi visité Leicester, qui a une très importantes communauté indienne et pakistanaise. Nous avons rencontré des responsables de services municipaux du logement, des conseillers aux relations raciales travaillant auprès d'une municipalité, des chercheurs, etc. Nous avons été surpris par la disponibilité des gens et la qualité de l'accueil, et nous rêvons de pouvoir enquêter dans les mêmes conditions dans une mairie ou un organisme H.L.M. ! Nous avons rencontré une légère réserve dans les associations «noires», certains militants (*Black activists*) s'étonnant à juste titre que ce soient toujours des chercheurs blancs qui viennent les interroger. Avec une bonne dose d'humour britannique, l'un d'eux nous a dit qu'il avait pour règle de ne pas perdre son temps à recevoir des universitaires, mais qu'il faisait une exception pour ceux du «continent» : vu la faiblesse du «mouvement noir», en France et en Allemagne, les intellectuels progressistes avaient provisoirement un rôle à jouer dans ces pays arriérés.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut expliquer certains termes, et justifier nos choix de traduction :

1. *Black* : ces dernières années, *Black* a remplacé l'euphémisme : «*couloured*», déprécié par la politique d'apartheid en Afrique du Sud. Ce terme se définit par opposition à Blanc, et il désigne tous ceux qui subissent les effets directs ou indirects de la discrimination raciale. Un militant noir nous a expliqué qu' «*est Noir celui qui est victime du système de pouvoir, qui est Blanc*» ; pour lui, les Arabes ou les Chypriotes en Angleterre sont donc des Noirs. Ce sens large

ne fait pas l'unanimité, mais il est d'usage courant d'appeler Noirs les Antillais (appelés traditionnellement *West Indians*, mais qui se définissent aujourd'hui comme *Afro-Caribbeans*), ainsi que les Indiens (*Asians*) (2), originaires de l'Inde, du Pakistan, du Bangla-Desh et de certains pays d'Afrique de l'Est (3), ... et bien entendu leurs descendants nés en Grande Bretagne : 40 % des Noirs y sont nés (4). *Afro-Caribbeans & Asians* sont les deux sous-groupes importants au sein de la population noire. Une première différence a joué un rôle important lors de leur installation en Grande Bretagne : la plupart des *Afro-Carribbeans* étaient anglophones, alors que beaucoup d'immigrants *Asians* ne parlaient que leur langue maternelle (*Urdu, Gujarati*, etc).

2. *Ethnic recording* : c'est le recueil d'informations sur l'appartenance ethnique d'une population, qu'il s'agisse du personnel d'une entreprise ou d'une administration, des candidats à un emploi ou un logement, etc. Nous traduisons *ethnic recording* par enregistrement de données ethniques. Cet enregistrement permet de constater et de mesurer les discriminations dont les minorités ethniques sont victimes dans l'emploi, le logement, ou tout autre domaine (relations avec la police par exemple). Analysées régulièrement, ces données permettent de savoir si le sort des minorités s'améliore ou s'aggrave. En particulier, il s'agit de mesurer l'efficacité des mesures prises pour lutter contre les discriminations raciales. On passe de l'analyse de la situation à la prise de décision : c'est l'«*ethnic monitoring*».

3. *Ethnic monitoring* : en informatique, *monitoring* signifie la mise sous contrôle d'un système, et en milieu hospitalier la surveillance continue d'un malade. Faute de mieux, nous traduisons *ethnic monitoring* par : contrôle ethnique. Ce contrôle permet de savoir si une entreprise ne se paye pas de mots quand elle affirme traiter son personnel blanc et noir sur un même pied ; ou si une municipalité attribue équitablement les logements municipaux. De ce qui précède, on peut déduire que dans le contrôle «ethnique» il s'agit en réalité de distinguer les Blancs des «autres», le libellé des questions sur l'appartenance «ethnique» ne laisse aucun doute à cet égard (5) : l'ethnicité est un euphémisme moins compromettant que la race ou la couleur de la peau (6).

I. L'habitat des noirs.

1. Où résident les Noirs ?

Combien y a-t-il exactement de Noirs en Grande Bretagne ? Les statistiques ne fournissent pas de réponse satisfaisante : jusqu'en juin 1971 les recensements décennaux n'enregistraient que le lieu de naissance de l'individu, et seulement à partir de 1971 le lieu de naissance de ses parents. Ces données ne recouvrent pas nécessairement l'appartenance raciale : la population noire de Liverpool (anciens domestiques, esclaves, marins) y est établi depuis le 18 è siècle, et elle ne se distingue pas des Britanniques dans les chiffres officiels ... bien qu'elle soit très visible dans Liverpool 8 et Toxteh et qu'on l'estime entre 5 et 7 % de la population de la ville (7). A l'inverse, on peut naître à Calcutta de parents blancs et britanniques. Ces réserves faites, les chiffres de 1982 donnent une population originaire du «Nouveau Commonwealth et du Pakistan» (8) de 2,2 millions d'individus, dont les quatre cinquièmes sont Noirs (9). La population totale de la Grande Bretagne étant de 55 millions (10) les Noirs représentent environ 4 % de la population totale.

La population noire n'est pas répartie uniformément sur le territoire. Elle se concentre dans certaines régions, villes, quartiers et même rues. Les trois quarts des Noirs vivent dans des lieux qu'habitent un dixième seulement de la population blanche. Les chiffres montrent clairement cette concentration : la moitié de la population blanche vit dans des villes et des zones rurales qui ont moins de 0,5 % de Noirs (11). A l'inverse, les deux tiers des Noirs résident dans quatre aires métropolitaines : Londres, Wolverhampton-Birmingham-Coventry, Manchester-Liverpool et Leeds-Bradford ; il faut y ajouter des regroupements dans quelques villes comme Bristol, Leicester, Nottingham, Sheffield.

2. *Villes bigarrées et banlieues blanches.*

L'installation des Noirs dans ces villes ne s'est pas faite en un jour, ni au hasard. Ce sont les appels de main-d'œuvre qui l'ont en premier lieu suscitée. Les immigrants qui ont suivi se sont installés auprès de leurs parents et compatriotes, et ils ont souvent trouvé du travail dans la même entreprise qu'eux, renforçant les points d'implantation. Ainsi certaines rues de Brixton à Londres abritent-elles une population antillaise à 45 %, recrutée dans les années cinquante par une agence du «*London Transport*» et logée ... près du dépôt des autobus. La trajectoire de l'installation des Noirs en Grande Bretagne doît être étudiée cas par cas selon les dates d'arrivée et le pays d'origine, mais les facteurs les plus importants restent le lieu de travail, le lien familial et la ville ou le village d'origine ... Les Noirs tendent à se regrouper par pays d'origine et religion (cette affirmation est d'autant plus vraie que l'unité géographique considérée est petite), et ils résident majoritairement dans le centre des villes (*inner city areas*), par opposition aux banlieues résidentielles à dominante blanche. Ainsi, 43 % des *Afro-Caribbeans* et 23 % des *Asians* résident dans les quartiers centraux de Londres, Birmingham et Manchester, contre 6 % de la population blanche (12).

Il faut mettre à part une minorité d'*Asians* de seconde génération qui ont bénéficié d'un bon bagage scolaire et ont accès aux professions libérales et assimilées. Ces derniers se sont installés, non sans heurts parfois, dans les lotissements périphériques des classes moyennes. On nous a dit souvent, qu'à moins d'un siècle de distance, «ils suivent la trajectoire des Juifs» qui, comme eux, se sont déplacés des quartiers populaires du centre vers les banlieues cossues au fur et à mesure qu'ils s'élevaient dans l'échelle sociale. En fait, c'est le trajet de la population de classe moyenne, blanche ou noire, en voie d'ascension sociale : elle abandonne alors le centre des villes et ses abords immédiats, voués dans la journée au commerce et aux affaires. Les résidents qui restent sur place sont des Blancs défavorisés, ouvriers et vieux, et des minorités ethniques. Au niveau le plus fin des unités de recensement (*census enumeration district*), il n'y a pas de «quartiers noirs» à cent pour cent, et nulle part les Noirs ne constituent la majorité de la population de la commune (13). Parce qu'ils sont ou ont été des immigrants, parce qu'ils occupent les emplois les moins payés sur le marché du travail, parce qu'ils sont davantage touchés par le chômage, on retrouve les Noirs dans les rues et quartiers délaissés par les Blancs.

3. *Les conditions de logement des Noirs.*

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du statut d'occupation des logements pour l'ensemble de la population britannique (en %) :

	1971	1978	1980
- logements occupés par leur propriétaire:	50	54	58
- logement loués par les municipalité	31	30	29
- logements loués par des particuliers	19	15	11

Sources :

- recensement 1971, cité par Valérie Karn (14),
- enquête 1978, citée dans *Britain's Black Population*, p. 76. *,op. cit.*
- recensement 1981, cité par Pat Niner, (15).

Sur dix ans, les locations privées diminuent rapidement au profit de l'accession à la propriété. Les logements municipaux baissent légèrement, mais ils restent à un niveau très élevé (autour de 30 % du parc de logements). En matière de logement, deux groupes se distinguent nettement au sein de la population noire : *Asians & Afro-Caribbeans* :

a) Les Indiens et Pakistanais (*Asians*) : d'après la même enquête de 1978, ils sont à 70 % propriétaires-occupants, et 10 % seulement sont dans des logements municipaux. Cette situation peut s'expliquer par un ensemble de facteurs qui se renforcent mutuellement :

- les règles d'attribution des logements municipaux tendent à privilégier les résidents de longue date dans la commune, ce qui a joué contre les immigrants, de surcroît mal informés ;
- d'origine rurale, ils valorisent la propriété et ils cherchent à regrouper leur famille élargie sous le même toit, ce que la plupart des logements anglais ne permettent pas ;
- ils disposent de ressources limitées, et ils n'ont qu'une solution : acheter de vieux immeubles très dégradés.

En règle générale, ils ont acheté à bas prix, mais sans bénéficier des conditions avantageuses offertes par les sociétés de crédit immobilier (*building societies*) (16), de grosses maisons bourgeoises en mauvais état, et ils les occupent avec leur famille au sens large : parents, enfants mariés, cousins et/ou sous-locataires. La situation n'est pas figée : les jeunes Indiens et Pakistanais en âge de se marier n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété à cause du chômage qui les frappe au premier chef, ils sont mieux informés de leurs droits, et ils demandent plus souvent un logement municipal.

b) Les Antillais (*Afro-Caribbeans*) : 45 % d'entre eux vivent en 1978 dans des logements municipaux où ils sont par conséquent sur-représentés. A l'inverse, 35 % sont propriétaires-occupants. Cette différence avec les Indiens et les Pakistanais s'explique par plusieurs raisons :

- la majorité des Antillais sont anglophones et scolarisés en An-

glais, et de ce fait ils ont rempli dès le début des dossiers de demande de logement municipal ;
- les familles antillaises sont légèrement plus importantes que les familles anglaises, mais nettement moins que les familles indiennes, et elles trouvent assez facilement un logement adapté à leurs besoins ;
- le parc de logements municipaux en Grande Bretagne est plus diversifié que celui des H.L.M. en France : on y trouve un grand nombre de logements anciens en centre ville, ceux dans lesquels les Antillais sont nombreux ; en outre beaucoup d'Antillais sont relogés par la municipalité après la destruction de l'ilôt insalubre dans lequel ils habitaient précédemment.

L'extension de l'accession à la propriété passe le plus souvent par des constructions neuves à la périphérie, qui bénéficient surtout aux Blancs ; les Noirs au sens large sont concentrés dans les logements vétustes en centre ville, aussi bien dans le secteur public que privé. Les Noirs sont victimes d'une très réelle discrimination dans le logement ; malgré tout, ils y trouvent quelques avantages :

- dans les vieux quartiers, une communauté s'est créée à travers les liens de voisinage, ce qui a suscité l'installation de petits commerçants, de temples ou de mosquées, etc. ;
- dans les vieux quartiers, les Noirs se sentent en sécurité car la présence de la communauté protège des attaques racistes : dans les quartiers neufs à dominante blanche, les familles noires sont harcelées en parmanence. Des femmes, des Pakistanaises surtout, ne sortent plus de chez elles, et elles osent à peine envoyer leurs enfants à l'école (17). *Les Noirs ne créent pas l'insécurité, ils en sont les victimes* ; surtout quand ils sont isolés (18).

On comprend pourquoi les Noirs cherchent à se regrouper dans certains quartiers, comme Belgrave à Leicester. C'est un quartier délabré que la municipalité s'efforce de réhabiliter. Les résidents blancs sont surtout des vieux qui n'ont pas les moyens de déménager. On y trouve une majorité d'*Asians* Gujarati qui ne veulent partir pour rien au monde car ils se sentent ici chez eux : les vieux ne sont pas isolés par la barrière de la langue, les magasins sont tenus par des compatriotes, les restaurants offrent de la cuisine végétarienne et il y a des lieux de culte appropriés. Les *Asians* de Londres, pourtant à 200 kms, n'hésitent pas à organiser des voyages en bus pour venir ici faire leurs achats de produits du pays, et consulter médecins et hommes de loi qui parlent leur langue.

Même aujourd'hui où de nombreuses municipalités cherchent à réhabiliter les quartiers anciens sans déplacements de population, Leicester fait figure d'exception par sa détermination à respecter les modes de vie des diverses communautés. Il n'en a pas toujours été ainsi dans un passé récent.

4. La rénovation urbaine et le relogement des Noirs :

Dans les années soixante, les opérations de rénovation urbaine affectaient les quartiers où les Noirs étaient nombreux, et la question s'est alors posée de les reloger à proximité, ou de les disperser dans les banlieues. La ville de Birmingham s'est rendue bien invo-

lontairement célèbre pour avoir mis en place en 1969 une politique systématique de dispersion des Noirs dans le parc de logements municipaux en appliquant la règle de «un sur six» ; c'est-à-dire que l'on n'attribuait un logement à une famille noire que s'il y avait autour cinq familles blanches. Pour mener à bien cette politique, il fallait repérer les Noirs. Les employés chargés de l'accueil au service municipal du logement avaient donc reçu la consigne d'inscrire «*C*» (*coloured*) sur les formulaires des Noirs et «*NC*» (*non-couloured*) sur ceux des Blancs (19), tout ceci dans la plus grande discrétion. L'affaire est découverte presque par hasard : une famille reçoit un logement, et dans la discussion qui précède la signature du bail l'épouse blanche mentionne qu'elle est mariée à un Noir ; du coup l'offre de logement est retirée, et la famille portera plainte en justice contre la ville de Birmingham pour discrimination raciale. Après plusieurs années d'instruction et d'hésitations, cette pratique sera déclarée illégale, et abandonnée à contre-cœur en 1975. En effet, l'Angleterre connaissait alors une vague d'émeutes raciales (Notting Hill Gate à Londres, Leicester, etc), et la ville de Birmingham était convaincue que sa politique de dispersion avait du bon, puisque les Noirs étaient restés calmes chez elle. Un conseiller municipal conservateur, exprimant sans doute une opinion très largement partagée, estimait que «même si la ville avait involontairement enfreint *la lettre* de la loi (sur la discrimination raciale), elle n'en avait pas moins agi selon son *esprit* (éviter les tensions raciales)» (20). Malgré ces considérations, la justice a fini par condamner la politique de dispersion, car elle aboutissait à faire attendre les Noirs beaucoup plus lontemps que les Blancs pour bénéficier d'un logement municipal.

5. Le logement des Noirs : un enjeu électoral ?

Le droit de vote n'est pas, comme en France, lié étroitement à la citoyenneté mais à la résidence. La loi est compliquée dans le détail, mais les citoyens du *Commonwealth* (donc la quasi-totalité des Noirs britanniques) ont la faculté de se faire inscrire sur les registres électoraux s'ils résident légalement en Grande Bretagne (21). Ils ont aussi accès aux emplois de la fonction publique.

a) Y-a-t-il un vote noir ? A la lecture des analyses et enquêtes sur le vote noir (dit vote «ethnique»), il faut garder en mémoire que ces travaux portent sur des estimations. L'examen des registres électoraux fait ressortir les noms des électeurs du sous-continent indien ; par contre, la plupart des Antillais portent des noms très anglais, et ne peuvent être identifiés ainsi. Les enquêtes de la *Commission for Racial Equality* (C.R.E.) sur les élections dans des circonscriptions à forte minorité noire ont suivi la méthode de l'*Opinion Research Centre* :

- d'une part, on dénombre tous les votants, avec répartition visuelle entre Noirs et Blancs, et on compare avec l'inscription sur les registres électoraux pour connaître les taux de participation ;
- d'autre part, on fait revoter chaque nième personne sortant du bureau de vote, avec des bulletins identiques aux bulletins officiels mais marqués par l'enquêteur pour indiquer le groupe d'appartenance ethnique.

Si les *Afro-Caribbeans* ont en 1983 un taux d'inscription assez proche de celui des Blancs, les *Asians* sont sous-représentés sur les registres ; en revanche,

une fois inscrits, ces derniers battent tous les records de participation.

b) Le vote des Noirs est-il un enjeu ? Les Noirs sont peu nombreux à l'échelon national, mais leur concentration dans certaines circonscriptions leur donne un indéniable poids électoral. Aucune circonscription n'a une majorité d'électeurs noirs, mais trois d'entre-elles ont plus de 45 % de Noirs (Southall Ealing à Londres, Ladywood et Handworth à Birmingham), 7 plus de 33 %, 19 plus de 25 %, etc. En tout, 58 circonscriptions ont une population où au moins 15 % des chefs de famille sont nés dans le Nouveau *Commonwealth* ou au Pakistan (22). Il faudrait prendre aussi en compte les circonscriptions où la minorité ethnique se situe entre 10 et 15 %, car dans les 650 circonscriptions où l'on trouve au moins trois candidats (travailliste, conservateur, alliance SDP/ libéral) un déplacement de moins de 5 % des voix peut faire pencher la balance. Par exemple, la ville de Leicester avait à élire trois députés, dont deux dans des circonscriptions fluctuantes (*marginal seats*) ; l'une d'elles est passée en 1983 des travaillistes aux conservateurs par 7 voix de majorité. Les divers partis prennent de plus en plus au sérieux le pouvoir que détiennent localement les Noirs, du moins en période électorale. Analysant le scrutin de 1974, la C.R.E. écrit que le parti travailliste n'aurait pas gagné les élections sans le vote des Noirs (23). Aux élections de 1979, un journaliste du *Guardian* souligne que tous les partis cherchent à se concilier les Noirs (24). En 1983, les conservateurs lancent une campagne publicitaire sur le thème : «*pour les travaillistes vous êtes Noir, pour nous vous êtes Britannique*» (25).

Mais les déclarations d'intention se jugent à leur réalisation ; les principaux partis (travailliste, conservateur, alliance SDP—Libéraux ont présenté très exactement 5 candidats noirs en 1979, et 18 en 1983. Au vu des rapports de forces politiques en présence localement, un seul (un travailliste qui a perdu) avait une petite chance de l'emporter. On peut mentionner aussi que la Chambre des Députés n'a pas un seul élu noir, et que les municipalités accueillent timidement quelques conseillers noirs : 6 sur 56 à Leicester, un seul à Manchester, aucun à Liverpool. A Londres, il y a un Noir sur 52 au Conseil du Grand Londres (G.L.C.). Les 32 *Boroughs* qui constituent Londres ayant chacun un conseil municipal, sur les 1800 conseillers londoniens il y a 75 Noirs (26).

c) Vote de race ou vote de classe ? Si l'on s'interroge beaucoup sur le vote noir, on ne pose guère la question du vote blanc, sauf en termes de vote anti-noir *(white backlash)*. Le vote raciste (ne pas voter pour un candidat à cause de la couleur de sa peau ou de ses prises de position en faveur des Noirs) semble marginal : Blancs et Noirs se déterminent davantage au niveau national pour un parti que pour un candidat (27). Selon Marian Fitzgerald, les candidats noirs en 1983 ont obtenu des résultats ni meilleurs ni pires que leurs homologues blancs dans des situations comparables, sauf pour les candidats présentés par l'Alliance (centriste) ; un troisième parti attire des votes de protestation qui se déplacent aisément de l'Alliance au Front national (*National Front*, extrême-droite, ouvertement raciste).

Globalement, les Noirs votent en faveur des travaillistes (28), bien qu'on ait enregistré une baisse de faveur entre 1979 et 1983. L'étude de la C.R.E., sur le vote noir en 1983 donne, dans les 25 circonscriptions étudiées, un vote travailliste à 81 % chez les Noirs, contre 43 %

chez les Blancs. Les *Afro-Caribbeans* votent travaillistes à 86 %, contre 80 % pour les *Asians*. L'auteur de l'étude nous a fait remarquer que les petits commerçants et paysans du sous-continent indien et les boutiquiers des communautés indiennes d'Afrique de l'Est sont conservateurs dans leur style de vie et leur morale familiale, d'où des choix politiques en conformité. L'appartenance massive des Noirs à la classe ouvrière explique sans doute largement leur vote en faveur du parti qui traditionnellement défend le prolétariat. Aux élections de 1983 à Manchester, les travaillistes font des scores assez proches dans les circonscriptions ouvrières, quelle que soit la couleur de la peau de l'électorat : Manchester Central, Manchester Gorton et Salford East, circonscriptions avec de fortes minorités noires, votent travaillistes à 65,3 %, 51,2 % et 53,7 % respectivement ; Manchester Wythenshave, circonscription majoritairement blanche et ouvrière, a voté travailliste à 54,5 % (29).

d) Les partis politiques et les Noirs. La créance dont bénéficie le parti travallistes auprès des Noirs découle aussi du fait qu'il est perçu comme plus proche d'eux sur les problèmes qui les touchent directement : droits à la nationalité et à l'immigration ; droit de séjourner et de voyager librement et de faire venir la famille et le (la) fiancé(e). En réalité, lorsque les travaillistes étaient au gouvernement, ils ont mené une politique de l'immigration au moins aussi restrictive que celle des conservateurs ; mais deux législatures dans l'opposition leur ont donné le temps de se refaire une vertu. Cela ne trompe pas les militants, et il y a actuellement au sein du parti travailliste une vive polémique sur le pouvoir effectif des Noirs dans les instances du parti. Certains reprochent au parti travailliste de ne se soucier des Noirs, tout comme les autres partis, qu'en période électorale et encore par le truchement d'experts blancs. Pour y remédier, ils proposent de créer des sections noires dans le parti (30). La direction, qui a été contrainte il y a quelques années d'accepter des sections féminines, ne veut pas entendre parler de sections noires, dans lesquelles elle ne veut voir qu'un moyen supplémentaire de marginaliser les Noirs au sein du parti.

L'embarras du parti conservateur, et la réaction de ses dirigeants devant la proposition d'Harvey Proctor qui faisait campagne lors du congrès de 1983 pour une fermeture des frontières et un retour des Noirs dans leur pays (31), montre bien que les conservateurs sont soucieux de ne pas ternir leur image auprès de l'électorat noir (32). La motion d'Harvey Proctor a été repoussée largement, après de vives remontrances du président du congrès et du Ministre de l'Intérieur : il ne fallait pas s'aliéner le vote noir (33).

e) Les Noirs et la politique du logement : Certaines municipalités sont-elles tentées de gagner les voix des Noirs par leur politique du logement ? Ouvertement, non ; pourtant, dans des municipalités où les Noirs peuvent faire basculer une élection, comme à Leicester et Birmingham, on nous a parlé très ouvertement du logement comme monnaie d'échange électoral (*vote buying*). La rénovation des vieux quartiers à dominante noire avec le maintien sur place de la population, et la distribution plus équitable des logements municipaux aux minorités ethniques, ne sont pas étrangères au poids électoral des Noirs. Peut-être faut-il conclure sur la remarque de bon sens politique d'un Antillais, conseiller municipal de Brent (Londres) : «*dévoué ou pas, un homme politique*

qui ne tiendrait pas compte de son électorat noir serait un imbécile».

II. La lutte contre la discrimination raciale dans le logement.

1. *Le dispositif de lutte contre la discrimination raciale :*

La Grande Bretagne est dotée de deux lois contre la discrimination raciale *(Race Relations Act)* : la première, qui remonte à 1968, est assez proche de la loi française contre le racisme de 1972. La seconde, votée en 1976, va beaucoup plus loin et elle contient deux dispositions essentielles (34) :

— Elle ne condamne pas seulement, comme en France, la discrimination *directe*, mais elle considère que toute mesure qui pénalise un groupe ethnique, même *indirectement* et *involontairement*, est illégale et doit être supprimée.

— Elle crée un organisme, la *Commission for Racial Equality* (C. R.E.), doté de très larges pouvoirs et chargé de faire appliquer la loi, au besoin par la contrainte, mais surtout de promouvoir par la persuasion des mesures en faveur des minorités ethniques. La C.R.E. est financée par le Ministère de l'Intérieur (*Home Office*), mais indépendante de lui, ce qui lui permet d'enquêter et de publier des rapports très critiques sur les pratiques de la police ou des services de l'immigration, malgré les objections du Ministère.

Après une période d'hésitation, la C.R.E. estime aujourd'hui qu'il est nécessaire pour lutter contre les discriminations raciales (35) :

— d'avoir des données précises ; dans ce but elle encourage les services publics et les entreprises qui s'engagent à donner les mêmes chances aux Noirs qu'aux Blancs à enregistrer et conserver systématiquement l'appartenance ethnique de leurs clients et/ou de leurs employés. Ce recueil de données ethniques permet de constituer un véritable «tableau de bord», et de vérifier que les engagement pris ne resteront pas des vœux pieux. Par exemple, en matière d'emploi, une entreprise pourra savoir :

— si les Noirs sont sur- ou sous-représentés parmi son personnel, et ceci globalement, par service, par niveaux hiérarchiques, etc.
— si les Noirs sont plus difficilement embauchés, s'ils ont des promotions plus lentes, etc.

— à partir de ce constat, la C.R.E. cherche avec ses partenaires à élaborer une stratégie pour parvenir à terme à une plus grande égalité des chances. Voici quelques illustrations en matière d'embauche et de promotion du personnel :

— pour que les Noirs soient plus nombreux à poser leur candidature, on peut faire une campagne d'information adaptée, dans leur langue, dans les lieux qu'ils fréquentent, etc. ;
— pour que les Noirs soient plus nombreux à être sélectionnés et/ou promus, on peut agir sur deux registres :

a) — leur donner un complément de formation pour qu'ils soient sur un pied d'égalité avec les candidats blancs (*access course*) ;

b) — former le personnel chargé de l'embauche et de la sélection pour qu'il prenne conscience de ses propres réactions de rejet des différences culturelles (*racism awareness training*) ; inclure des Noirs dans le service du personnel, etc.

Ces quelques exemples ont pour seul but de faire comprendre le méca-

nisme ; la stratégie adoptée ne découle pas automatiquement des chiffres et des tableaux statistiques. La collecte des renseignements sur l'origine ethnique n'est utile et ne présente d'intérêt que si elle est sous-tendue par une volonté politique d'avancer vers une plus grande égalité. La C.R.E. apporte assistance et conseil aux entreprises et services publics qui mettent en place des procédures d'enregistrement des données et de contrôle ethnique, et elle participe à l'évaluation des résultats. Elle est souvent amenée à jouer un rôle de coordination et d'impulsion.

2. L'action de la C.R.E. :

Avec l'emploi, le logement est une des principales préoccupation de la C.R.E., et elle intervient de deux façons :

a) En aidant les victimes d'aggressions racistes, qui ont le plus souvent les quartiers d'habitation pour cadre. Mais les moyens d'action font cruellement défaut :

- même lorsque les coupables sont connus, les victimes répugnent à porter plainte, de peur de représailles plus violentes encore ;
- le harcélement raciste (*racial harassment*) est souvent le fait des enfants, et la police a tendance à y voir des «histoires de gosses» qu'il ne faut pas dramatiser, et à ne pas intervenir ;
- quand une famille noire demande à changer de quartier, c'est d'une certaine manière une victoire du racisme : «*il faudrait expulser les agresseurs, et tout ce que nous savons faire c'est déménager les victimes*», nous ont dit plusieurs responsables désabusés.

b) En luttant contre le racisme institutionnel : Sans minimiser les violences racistes, elles ne sont que la partie visible de l'iceberg. Pour aller au fond des choses, il faut s'attaquer au racisme institutionnel, celui qui passe inaperçu car il est codifié dans les règles de fonctionnement des administrations, entreprises, banques, etc. En matière de logement, puisque l'accession à la propriété et le logement municipal sont de loin les formes les plus importantes, la C.R.E. a passé au crible les règles d'attribution des logements municipaux, et elle est en train d'enquêter sur les pratiques des organismes de crédit immobilier (dont le rôle est très important dans l'achat d'une maison), pour s'assurer que tous sont traités à égalité. En fait, ces enquêtes mettent en évidence d'importantes discriminations indirectes à l'encontre des Noirs.

3. Les discriminations indirectes dans le logement :

a) L'attribution des logements municipaux — Le rapport sur Hackney : Après plusieurs années d'enquête approfondie, la C.R.E. vient de publier (36) un rapport sur l'attribution des logements de la municipalité (*Borough*) de Hackney dans la banlieue Est de Londres. Les élus et les fonctionnaires municipaux affirmaient qu'ils ne pratiquaient aucune discrimination, et qu'ils attribuaient les logements en ignorant tout des origines ethniques des candidats, puisqu'elles ne figuraient pas dans le dossier. L'étude a montré que les familles noires étaient repérées dans la plupart des cas par leur nom, la composition de la famille, ou à l'occasion d'une visite au service du logement.

Contrairement à une opinion répandue, l'étude n'a pas établi que les Noirs restaient plus lontemps que les Blancs sur la liste d'attente (pas de discrimination directe). Par contre, elle relève que

la règle (abolie depuis) qui imposait de résider dans la commune depuis au moins un an pour pouvoir demander un logement municipal était une forme de discrimination indirecte : les immigrants récents qui ont un besoin urgent de logement sont de ce fait exclus, or ils sont Noirs en majorité. Le rapport sur Hackney montre de façon irréfutable que les Noirs reçoivent les plus mauvais logements municipaux. Les procédures d'attribution des logements variant selon les cas de figure, l'étude analyse séparément les candidats inscrits sur la liste d'attente, les sans abris, les habitants d'ilôts insalubres en cours de rénovation (*decants*), et les candidats à un changement de logement municipal. Sans entrer ici dans le détail des chiffres, les résultats sont concordants : dans tous les cas, les Noirs reçoivent beaucoup plus souvent que les Blancs :

- des logements d'avant-guerre ;
- des appartements plutôt que des maisons ;
- des appartements en étage (moins recherchés que ceux du rez-de-chaussée), et ceci en contradiction quelquefois avec le règlement municipal de ne pas mettre de familles avec de jeunes enfants au-dessus du 5è étage.

Nous retiendrons un dernier résultat qui nuance ce que nous avons écrit dans la 1ère partie : de plus en plus de Noirs demandent aujourd'hui un logement municipal neuf en banlieue, ... et ils obtiennent un vieux logement dans le centre (37). En effet, la codification des préférences se fait selon des aires géographiques très vastes, ce qui laisse place à l'arbitraire des choix des employés chargés de l'attribution. Dans un souci de bon gestionnaire, il semble que ces derniers ne proposent pas certains logements aux Blancs car ils s'attendent à un refus, mais qu'ils les proposent aux Noirs en pensant qu'ils accepteront sans discuter.

La municipalité travailliste de Hackney a été très surprise par ces résultats, mais elle a accepté de faire amende honorable et elle a passé une convention avec la C.R.E. par laquelle elle s'engage à revoir dans les procédures d'attribution des logements tout ce qui peut jouer contre les Noirs. Pour s'assurer que ces déclarations d'intention ne resteront pas lettre morte, la C.R.E. a demandé la mise en place d'une procédure d'enregistrement et de contrôle des données ethniques. Dans les formulaires de demande d'un logement (38), il y a maintenant une question sur l'appartenance ethnique du candidat et de son conjoint ; on pourra ainsi faire le point périodiquement, mesurer les progrès ou les retards vers plus d'égalité entre Blancs et Noirs. Considérant qu'Hackney n'a rien d'exceptionnel, la C.R.E. invite les autres municipalités à adopter la même convention. Plusieurs dizaines d'entre elles ont déjà mis en place, ou sont sur le point de le faire, des procédures de contrôle ethnique de leurs attributions de logements.

b) Le crédit immobilier. La C.R.E. est convaincue que les Noirs qui veulent acheter leur maison ont plus de mal que les Blancs à obtenir les prêts nécessaires. Les premiers résultats (non publiés) d'une enquête en cours dans la petite ville de Rochdale (200 000 habitants) près de Manchester confortent cette opinion : la plupart des organismes de crédit prêtent plus volontiers pour acheter du neuf que de l'ancien. Une société refuse de prêter pour l'achat d'une propriété sans un jardinet côté rue, ce qui exclut en pratique tous les anciens logements ouvriers des centres villes (39). Les Noirs qui cherchent à

acheter dans les vieux quartiers sont victimes d'une discrimination indirecte qu'il est difficile de mettre en évidence : les banques répondent qu'elles rendraient un mauvais service à leurs clients en leur permettant d'acheter une ruine qui leur réserverait des surprises désagréables par là suite. La C.R.E. réfléchit à un contrôle ethnique du crédit immobilier, mais il faut résoudre de nombreux problèmes techniques : les candidats à un prêt qui essuient un refus ne remplissent pas de dossier, donc ne laissent pas de trace, etc.

4. Le contrôle ethnique : instrument de lutte contre le racisme ?

L'idée que le contrôle ethnique est un instrument de lutte contre le racisme ne va pas de soi, et la Grande Bretagne connaît, comme les U.S.A. d'ailleurs, des polémiques à ce sujet. Une première objection, de taille, émane de la communauté juive et de tous ceux qui ont peur que le remède proposé, le contrôle ethnique, n'alimente le racisme au lieu de le guérir : qu'aurait fait Hitler avec un fichier des origines ethniques ? Le contrôle ethnique s'inscrit dans un processus d'informatisation qui suscite lui aussi des inquiétudes : même si c'est pour la bonne cause, la lutte contre le racisme, n'est-il pas malsain de renforcer l'emprise étatique sur la vie privée ?

D'autres critiques se situent dans un registre plus technique, et s'attaquent à la lourdeur, l'inutilité et le manque de fiabilité du contrôle ethnique. Plusieurs militants nous ont dit que le rapport sur Hackney ne leur avait rien appris qu'ils ne savaient déjà, d'où la boutade de l'un d'entre eux : «*Cinq ans d'enquête pour savoir que les Noirs sont plus mal logés que les Blancs ? Le premier Noir venu aurait pu le dire !*». De plus, déclarer son appartenance ethnique est ambigu : il y a une assimilation implicite entre race et ethnie, et la couleur de la peau n'est pas un critère très scientifique ! Les Noirs à qui on demande de cocher la case correspondant à leur ethnie ont tendance à se réfugier dans l'abstention ; d'où la préoccupation des autorités qui instituent le contrôle ethnique d'obtenir un bon taux de réponse : à quoi bon des analyses raffinées si les données de départ sont incomplètes ou biaisées ?

Ces objections sont prises très au sérieux par la C.R.E. qui a publié et diffusé de nombreuses brochures pour justifier le contrôle ethnique (35). L'argumentation peut-être synthétisée ainsi :

— la plupart des craintes exprimées sont légitimes, mais elles procèdent d'une méconnaissance : l'enregistrement des données ethniques est une condition sine qua non (*prerequisite*) pour que le contrôle se fonde sur des données aussi exactes que possible et ne soit ni dénaturé, ni vidé de son contenu ;

— le risque est réel de faire du contrôle ethnique un exercice publicitaire en direction des électeurs noirs, mais sans portée pratique ; c'est le rôle de la C.R.E. de s'opposer à ces déviations ;

— il est vrai que les Noirs sont réticents à répondre aux questions sur leur appartenance ethnique, car ils ont peur que cela se retourne contre eux, il faut faire une campagne d'information, mais surtout il faut prouver le mouvement en marchant : quand les Noirs verront que le contrôle ethnique joue en leur faveur, ils répondront sincèrement ;

— il est vrai que les études sont longues, qu'elles apportent peu de révélations inédites, et qu'elles déçoivent les militants avertis. Pour autant, des données chiffrées sont indispensables pour faire admettre à des municipalités

ou des entreprises qui affirment ne pratiquer aucune discrimination qu'il y a bien un problème chez eux. Les données chiffrées sont aussi le seul moyen de savoir si les engagements pris sont suivis d'effets.

La C.R.E. souligne que la collecte de données chiffrées est une condition nécessaire, mais non suffisante : elles permettent de dresser un constat, de mesurer l'ampleur du mal, et éventuellement du peu d'efficacité des mesures antérieures, mais l'action à mener est affaire de choix politique. *Le contrôle ethnique ne se substitue pas aux politiques, il les informe*. Dans un plaidoyer très convaincant en faveur du contrôle ethnique, Tim Ridoutt montre que son introduction dans le service du logement de la municipalité de Lewisham dans la banlieue de Londres a suscité le doute méthodique et une dynamique de recherche-action. En voici un exemple (37) :

— le contrôle ethnique montre que les Noirs sont plus souvent logés dans les vieux logements ;
— les responsables de l'attribution expliquent que c'est en raison des «préférences» des Noirs pour le centre (40) ;
— seulement, l'examen des préférences contredit cette explication : les Noirs de Lewisham sont aussi nombreux que les Blancs à demander un logement récent en banlieue ;
— ce résultat surprend beaucoup, et oblige les responsables à creuser davantage : même inconsciemment, n'ont-ils pas tendance à envoyer les Noirs dans les vieux quartiers, et les Blancs dans les banlieues modernes ? Il faut voir avec eux comment y mettre fin.

Dernier argument en faveur du contrôle ethnique : l'informatisation de la société est un fait, et il ne sert à rien de le dénoncer. Par contre, il faut s'entourer du maximum de garde-fous contre les détournements et les abus. La C.R.E. considère que la loi sur la Protection des Données (homologue de la loi française *Informatique et Libertés*) donne des garanties suffisantes contre l'utilisation des fichiers ethniques à des fins policières par exemple.

En résumé, la majorité des Noirs en Grande Bretagne sont aujourd'hui confrontés à l'alternative :

— rester groupés dans les vieux logements du centre, dans les secteurs public ou privé ;
— se disperser en banlieue pour avoir de meilleurs logements.

Pour bon nombre de nos interlocuteurs, qui ne cachent pas leurs sympathies travaillistes, seule une politique hardie de réhabilitation des quartiers anciens, incompatible avec la rigueur budgétaire du gouvernement conservateur, permettrait de donner un choix réel aux Noirs et d'avoir de bons logements soit dans les quartiers centraux, soit dans les banlieues. Nous ne pouvons pas cacher notre scepticisme à ce sujet :

— un changement de majorité n'implique pas la fin de l'austérité, comme nous le voyons en France ;
— même en supposant que la réhabilitation des vieux quartiers à dominante noire soit réalisée, serait-ce au profit des anciens habitants ?

Un centre réhabilité n'attirerait-il pas à nouveau la classe moyenne blanche ? Les Anglais semblent plus attachés que les Français à leurs banlieues et les phénomènes d'embourgeoisement des vieux quartiers (*gentrification*) assez rares en dehors de Londres. Mais si la petite bourgeoisie décidait d'investir les quartiers centraux redevenus attrac-

tifs, il est probable qu'elle chercherait à présenter les Blancs comme victimes d'une discrimination raciale puisqu'ils sont sous-représentés, et qu'elle essayerait d'utiliser le contrôle ethnique comme stratégie de pénétration des quartiers noirs : la C.R.E. ne se retrouverait-elle pas alors dans la position de «l'arroseur arrosé» ? C'est sans doute la raison pour laquelle, instruite par les précédents américains, la C.R.E. souligne que le contrôle ethnique ne signifie pas une politique de quotas : «*la croyance que l'enregistrement de données ethniques doit mener à un système de quotas est un exemple typique de méprise*», écrit-elle (41). C'est pourtant un risque très réel : à force d'analyser les sur- et les sous-représentations, n'est-on pas conduit à considérer les moyennes comme des normes optimales ? Faut-il dire que le «problème noir» sera résolu le jour où Blancs et Noirs seront également représentés parmi les capitalistes et les chômeurs, les policiers et les délinquants ? Il s'agirait alors d'intégrer pleinement les Noirs dans le système des Blancs.

Etre «Noir» en Grande Bretagne (ou ailleurs) ne suffit pas à définir un individu, encore moins un groupe social. La couleur de la peau, revendiquée comme signe politique et non comme critère scientifique, désigne ici un groupe ethnique dont les déterminants sont multiples et sujets à mutations. Dans certaines circonstances et pour une période variable le fait d'être Noir peut être perçu comme facteur déterminant, et la lutte contre la discrimination raciale est alors prioritaire. Mais la loi n'a pas d'applications universelles, et elle peut aisément, comme nous l'a appris Shakespeare (42), se retourner contre les intentions de ses auteurs. Elle peut aussi être rapidement dépassée.

La problématique d'égalisation des chances qui sous-tend le contrôle ethnique ne reste-t-elle pas très individualiste, et ne risque-t-elle pas de faire obstacle au maintien d'un rapport privilégié entre une communauté et un espace ? Autant de questions sur lesquelles nous aimerions poursuivre le débat avec nos amis britanniques. Si nous sommes sceptiques sur le long terme, le contrôle ethnique nous apparaît comme un décapant puissant de la bonne conscience bureaucratique ; parce qu'il oblige les autorités à regarder en face les discriminations, il peut aider à faire avancer la cause des Noirs, surtout au niveau local. Mais, avant même d'envisager d'introduire le contrôle ethnique en France, il faudrait reconnaître aux immigrés un minimum de droits politiques, sujet sur lequel le gouvernement français a oublié les promesses du parti socialiste d'avant 1981.

Université de Nancy II
novembre 1984.

ANNEXE

Un exemple de «question ethnique» dans le formulaire de demande d'un logement municipal à Birmingham, 1983.

From which of the following ethnic/racial groups do you feel that you and your family originate? Please tick (✓) appropriate Boxes: –

	European (including Great Britain)	Caribbean	African	Asian	Other (including mixed descent).
Applicant	☐	☐	☐	☐	☐
Wife/Partner	☐	☐	☐	☐	☐

Completion of this question will not affect your application in any way. (*)

(*) La réponse à cette question ne sera pas prise en considération dans l'examen de votre demande.

NOTES

(1) Ce voyage a été réalisé grâce à une bourse du *British Council*, et avec l'aide de la *Commission for Racial Equality* et de la *Research Unit on Ethnic Relations* (University of Aston, Birmingham).

(2) Ce terme exclut les Chinois et les Viet-Namiens, peu nombreux en Grande Bretagne, qui ne sont pas *Asians*, mais *Asiatics*.

(3) Les Indiens qui se sont installés en Grande Bretagne après leur expulsion d'Ouganda ou du Kenya sont souvent réticents à cette assimilation aux Noirs. Dans leur patrie précédente ils tenaient des commerces et formaient une classe tampon entre Blancs et autochtones noirs.

(4) Colin Brown, *Black and White Britain. The Third P.S.I. Survey*. London : Policy Studies Institute & Heinemann Educational Books, 1984, p. 2.

(5) Voir en annexe un exemple de question sur l'appartenance ethnique, telle qu'elle figure dans le formulaire de demande de logement municipal (*Council housing*) à Birmingham.

(6) Sandra Wallman. «Race Relations or Ethnic Relations ?». *New Community*, vol. VI, no 3, Summer 1978, p. 306-309.

(7) Selon nos interlocuteurs : responsable des logements municipaux à Liverpool, représentants de Merseyside Community Relations Council et Liverpool Housing Trust.

(8) Parmi les anciennes colonies qui sont restées membres du *Commonwealth*, on distingue :

- L'ancien *Commonwealth* : Australie, Nouvelle Zélande et Canada ;
  (L'Afrique du Sud s est retirée du *Commonwealth*) ;
- le nouveau *Commonwealth* : l'Afrique anglophone, les Antilles, l'Inde, le Bangla-Desh, Sri-Lanka, Chypre, Malte, etc. Le Pakistan s'est retiré en 1972 du *Commonwealth*, et les statisticiens ont créé la catégorie :«nouveau *Commonwealth* et Pakistan» (N.C.W.P.).

(9) Colin Brown, Ouvrage cité, p. 2.

(10) The Runnymede Trust & the Radical Statistics Race Group , *Britain's Black Population*. Heinemann Educational Books, London, 1980, pp. 4-5.

(11) Colin Brown, ouvrage cité, p. 20.

(12) Colin Brown. *Ibidem*, p. 62.

(13) *Ibidem*, p. 56.

(14) Valerie A. Karn, «Le logement en Grande Bretagne. Une comparaison entre la situation des immigrants et celle des Anglais». *Consommation*, no 1, 1978, p. 61.

(15) Pat Niner, «Housing Associations and Ethnic Minorities». *New Community*, vol. XI, no 3, Spring 1984, p. 238.

(16) Valerie Karn. Article cité, p. 66.

(17) En août 1984, la 4ème chaine de T.V. anglaise a consacré plusieurs émissions à ce problème. Dans la presse écrite, «Family that lives in fear», *The Observer*, 12 August, 1984.

(18) Cette exigence de sécurité est essentielle, et l'expérience anglaise mérite d'être méditée en France où il est périodiquement question de disperser les immigrés sous prétexte qu'au delà d'un certain «seuil de tolérance» le racisme se manifesterait. A Londres, Birmingham, Manchester ou Liverpool, tous nos interlocuteurs ont été unanimes : devant une famille noire isolée, le racisme se manifeste impunément.

(19) Pour plus de détails, consulter le document de travail (qui se lit comme un roman policier) de Hazel Flett, *The Politics of Dispersal in Birmingham*. University of Aston, Research Unit on Ethnic Relations, 1981, (*Working Papers on Ethnic Relations*, no 14).

(20) Hazel Flett, *op. cit.*, p. 28.

(21) Pour une présentation simplifiée de la loi de 1981 sur la citoyenneté, voir la brochure du *Joint Council for the Welfare of Immigrants* (J.C.W.I.), *British Nationality, the New Act*. London, 1983.

(22) Sources :

- Muhammad Anwar, *Votes and Policies : Ethnic Minorities and the General Election*, 1979. London : London : C.R.E., 1980.
- Muhammad Anwar, *Ethnic Minorities and the 1983 General Election*. London : C.R.E., 1984.
- Marian Fitzgerald, *Ethnic Minorities and the 1983 General Election*, London, the Runnymede Trust, 1983.

(23) «*Sans le soutien des minorités, le parti travailliste n'aurait pas gagné plus de sièges que les conservateurs en février 1974, et il n'auraient pas obtenu la majorité en octobre 1974*». **Ethnic Minorities and the General Election, 1974**. Cité dans un document de travail du parti travailliste : *The Labour Party and Race*, s.l., (1984).

(24) «*Au niveau des circonscrptions, tous les partis sollicitent plus assidûment que jamais le vote ethnique, comme on l'appelle dans cette élection*». Cité dans *Ethnic Minorities and the G. E.*, 1979, p. 33.

(25) «*Labour says he's Black. Tories say he's British*».

(26) Chiffres communiqués oralement dans les mairies et au *Greater London Council* (Ethnic Minorities Unit).

(27) «(Lors de l'élection générale de 1983), *rien de permet d'établir que les candidats noirs ont été handicapés du fait de leur couleur*», Marian Fitzgerald, *op. cit.*, p. 17.

(28) Le même phénomène vient de se manifester aux U.S.A. lors de la réélection du président Reagan. Voir Bernard Guetta, «La polarisation raciale : les Noirs massivement pour le candidat démocrate, les Blancs majoritairement pour le président sortant». *Le Monde*, 9 novembre 1984.

(29) City of Manchester. Résultats par circonscriptions à l'élection générale de 1983.

(30) *The Labour Party and Race*, déjà cité, p. 24.

Cette demande a été présentée, en dépit de vives résistances de l'appareil du parti, aux dernières assises du parti travailliste à l'automne 1984, et elle a été finalement rejetée. La presse et le public se sont davantage intéressés à la grève des mineurs en cours.

(31) Voici le texte de la motion présentée par Harvey Proctor (octobre 1983) :

«*Ce congrès propose au gouvernement de mettre fin à toute nouvelle immigration permanente originaire du* **Commonwealth** *et du Pakistan, de renforcer les mesures financières et matérielles qui encouragent le retour volontaire et la réinstallation au pays et d'abolir toute la législation régissant les relations raciales afin que* (**sic**) *tous les citoyens du Royaume Uni se retrouvent égaux devant la loi*».

(32) Zig Layton-Henry, «The Conservative Party and the Far Right : political aspects», *New Community*, vol. XI, no 3, Spring, 1984. *Manchester Mosaic, Newsletter of the M.C.C.R.*, Christmas, 1983.

(33) Le même débat a lieu en France, aux journées parlementaires de l'U.D.F., en septembre 1984. Le «Libéral» Bernard Stasi a été mis en minorité : «A l'U.D.F. : vifs échanges sur l'immigration». *Le Monde*, 29 sept. 1984. Les travailleurs immigrés n'ayant pas le droit de vote en France, les partis politiques de la majorité comme de l'opposition sont plus réceptifs aux chantres de la fermeture des frontières.

(34) Les lois contre la discrimination raciale s'inspirent des lois contre la discrimination sexiste, et elles ont beaucoup emprunté aux lois américaines.

(35) Voir parmi les publications de la C.R.E. :

- *Monitoring an Equal Opportunity Policy : a Guide to Employers*.
- *Why keep Ethnic Records ? Questions and Answers for Employers and Employees*.
- *Local Authorities and the Housing Implications of Section 71 of the Race Relations Act 1976.*

(36) C.R.E., *Race and Council Housing in Hackney : Report of a Formal Investigation*, 1984.

Les principaux résultats sont repris dans : Colin Hann, «Public Housing in Hackney», *New Community*, vol. XI, no 3, Spring 1984, p. 249 s.

(37) Ce réssultat est confirmé par des études récentes dans d'autres municipalités londoniennes. Tim Ridoutt, «Ethnic Monitoring in Housing Departments : a necessary beginning». *New Community*, Vol. XI, no 3, Spring 1984, p. 2.

(38) Malgré quelques variantes dans la formulation, les questions sur l'appartenance ethnique se resemblent beaucoup. Voir en annexe l'exemple de la ville de Birmingham.

(39) *Terraced houses*, assez proches des maisons des corons.

(40) Les Noirs demandent-ils les vieux quartiers parce qu'ils les préfèrent, ou parce qu'ils savent qu'ils ont plus de chances d'y obtenir rapidement un logement ?

(41) *Why keep ethnic records ?* Déjà cité, p. 4.

(42) «*Quelle époque ! Une phrase n'est qu'un gant de chevreau pour un esprit malin. On vous retourne le gant comme un rien*». *La Nuit des Rois,* acte 3, scène 1.

BIBLIOGRAPHIE

En Français :

Charbit Yves, «La sociologie des Migrations en Grande Bretagne, 1960-1975». *L'année sociologique*, vol. 26, 1975.

«Recherches britanniques sur les Migrations». *Hommes et Migrations*, no 988, 1980.

«En Grande Bretagne, quelles sont les chances d'intégration des jeunes immigrés de couleur ?». *Hommes et Migrations*, no 1052, 1983.

Valérie A. Karn, «Les conditions de logement des travailleurs migrants en Grande Bretagne». *Consommation*, no 1, 1978.

En Anglais :

The Runnymede Trust and the Radical Statistics Race Group, *Britain's Black Population*, London : Heinemann Educational Books, 1980.

Brown Colin, *Black and White Britain. The The Third P.S.I. Survey*. Policy Studies Institute and Heinemann Educational Books, 1984.

«Housing and Ethnic Relations : Policy and Practice». *New Community, Journal of the Commission for Racial Equality*, vol. XI, no 3, Spring 1984.

Ward Robin (ed.), *Race and Residence in Britain : approaches to differential treatment in housing*. Economic and social Research Council & University of Aston in Birmingham, *Monographs on Ethnic Relations* no 2.

ANALYSES

The Runnymede Trust and the Radical Statistics Race Group, *Britain's Black Population*, London : Heineman Educational Books, 1980, 160 p.

The Runnymede Trust, une équipe de recherche londonienne spécialisée dans l'étude des problèmes «noirs», et le *Radical Statistics Race Group*, qui réunit des statisticiens engagés politiquement et professionnellement dans la lutte contre la discrimination raciale, se sont associés pour écrire ce livre sur la situation des «Noirs» en Grande Bretagne. Leur grand mérite est de réunir sous une forme claire et accessible les informations de base concernant la population noire. *Britain's Black Population* est une excellente introduction qui présente successivement la démographie, la législation, l'emploi, le logement, l'éducation, la santé et les services sociaux du point de vue de la population noire, et qui donne à chaque fois une bibliographie et des adresses utiles pour approfondir la recherche. Le chapitre 4, sur le logement, nous a rendu de grands services.

//

Colin Brown, *Black and White Britain. The third PSI Survey*. London : Heinemann Educational Books and Policy Studies Institute, 1984.

Le *Policy Studies Institute* (PSI), est né de la fusion de plusieurs organismes de recherches dont le *Political and Economic Planning* (PEP), qui avait réalisé, en 1966 et 1974, deux enquêtes nationales par sondage (*surveys*) sur les handicaps des Noirs dans la société britannique (*). Cette troisième enquête, *Black and White Britain*, réalisée en 1982, est précieuse à un double titre :

— avec un raffinement de précautions méthodologiques, elle compare deux échantillons représentatifs nationalement, l'un de 5 000 Noirs, l'autre de 2 300 Blancs, avec un questionnaire approfondi portant sur les

faits et les opinions ; elle fournit ainsi les données les plus récentes sur les différences entre Noirs et Blancs en Angleterre ;

— elle reprend un grand nombre de questions déjà posées en 1974 et, moyennant certaines précautions dans le traitement, elle permet d'observer l'évolution différenciée entre Blancs et Noirs pendant la période 1974/1982.

Sur tous les sujets abordés, de la structure familiale au logement et à l'emploi en passant par les attaques racistes et les relations entre Blancs et Noirs, ce livre est une mine d'informations sur les discriminations raciales directes et indirectes. La modestie et la prudence de l'auteur dans ses interprétations sont grandes, et même le lecteur le plus allergique aux enquêtes par sondages devrait y trouver son profit.

(*) W. W. Daniel, *Racial Discrimination in England*, London : Penguin, 1968.

David J. Smith, *Racial Disadvantage in Britain*, London : Penguin, 1977.

III

Robin Ward (ed.), *Race and Residence in Britain : Approaches to differential Treatment in Housing*. Birmingham : Research Unit on Ethnic Relations, Economic and Social Research Council, 1984 (*Monographs on Ethnic Relations*, no 2).

L'*Economic and Social Research Council* (ESRC) est en gros l'équivalent du CNRS pour les sciences économiques et sociales. Il comprend une équipe spécialisée dans l'étude des relations raciales : la *Research Unit on Ethnic Relations* (RUER), logée lors de sa création à l'université de Bristol, et jusqu'à une date récente à l'Université d'Aston à Birmingham. Depuis 10 ans, cette équipe a un programme d'études sur le logement des minorités ethniques en Grande Bretagne, et cet ouvrage collectif, édité par Robin Ward, rassemble des textes inédits, ou déjà publiés mais d'accès difficile.

La première partie, (ch. 1 à 4)
est consacrée au logement municipal (*Council housing*), et elle est entièrement de la plume de Hazel Flett : à partir du cas de Birmingham qu'elle a étudié en détail, l'auteur montre l'ampleur des discriminations indirectes qui restreignent l'accès des Noirs aux logements municipaux.

La deuxième partie,
examine la situation des Noirs dans le secteur privé, comme locataires ou accédants à la propriété. En matière de location (ch. 5), l'étude montre que, toutes choses égales par ailleurs, les Noirs titulaires d'un bail (logements non-meublés) tendent à payer un loyer plus élevé que les Blancs ; par contre, dans les meublés et garnis, où les Noirs sont beaucoup plus nombreux que les Blancs, l'étude n'a mis en évidence aucune différenciation selon le critère racial. Pour l'accession à la propriété (ch.6), l'étude montre qu'en général une famille noire achète sa maison plus cher qu'une famille blanche (même si le vendeur est lui-même Noir). L'auteur, Mike Fenton, cherche donc à comprendre la logique des choix des Noirs, prêts à payer davantage pour compenser leur handicap. Dans le chapitre final, Robin Ward montre que la propriété de leur logement ne permet guère aux Noirs de constituer un patrimoine familial : ils possèdent des logements bon marché et en mauvais état, donc difficiles à vendre à un bon prix ; de plus, vu la taille de la famille, les héritiers sont habituellement nombreux, et la part de chacun est réduite.

IV

New Community. Journal of the Commission for Racial Equality. Vol. XI, no 3, Spring, 1984.

New Community est la revue trimestrielle de la *Commission for Racial Equality* (CRE). La livraison du printemps 1984 comprend un dossier, coordonné par Robin Ward : «*Housing and Ethnic Relations : Policy and Practice*». D'une part, ce dossier fait le point sur les logements municipaux et associatifs (*) : Colin Hann présente les principaux résultats de l'enquête de la CRE sur la commune (*Borough*) de Hackney dans la banlieue de Londres ; Tim Ridoutt souligne les modifications apportées par l'introduction du contrôle ethnique dans l'attribution des logements municipaux. Pat Niner montre que les *Housing Associations* n'ont souvent rien d'approprié pour les Noirs : dans un foyer de personnes âgées, par exemple, on ne pense guère au régime alimentaire des minorités (Musulmans, Indiens végétariens, etc.). Ici aussi, le contrôle ethnique se développe, et l'auteur cherche à préciser ce qui doit être placé sous contrôle pour que les besoins des minorités soient effectivement pris en compte et satisfaits. D'autre part, ce dossier apporte quelques éclairages sur le logement des minorités ethniques dans d'autres pays, notamment aux USA et en Hollande. Dans l'éditorial, Robin Ward dégage les points communs et les différences entre les diverses situations nationales.

(*) Les *Housing Associations* tiennent à la fois de la fondation charitable et de la société anonyme de H.L.M. Elles répondent souvent à des problèmes spécifiques comme foyers pour personnes âgées ou pour jeunes travailleurs (ou chômeurs), etc.

espaces et sociétés

REVUE CRITIQUE INTERNATIONALE
DE L'AMENAGEMENT DE L'ARCHITECTURE
ET DE L'URBANISATION

SOMMAIRE N. 20-21

POUVOIR LOCAL

D.B. : Présentation. Raymond LEDRUT : Politique urbaine et pouvoir local. André BRUSTON : Le socialisme municipal tradition, illusion, trahison ? Alain MEDAM : Éléments d'analyse du pouvoir municipal. Danielle BLEITRACH : Région métropolitaine et appareils hégémoniques locaux. Monique PINÇON : La dérogation comme phénomène idéologique. Bernard BOUREILLE : Essai sur la production de l'espace stéphanois au XIXème siècle. Augustin BERQUE : Haute croissance et vocations régionales : l'aménagement au Japon. Mario PERNOLIA : Notes pour une histoire de l'urbanisme labyrinthique, le concept labyrinthe.

SOMMAIRE N. 22-23

LES NOUVEAUX ESPACES
LOGEMENT ET SPECULATION

Thierry PAQUOT : Villes nouvelles : une utopie de droite. Paul HANAPPE : Le rôle des banques dans l'immobilier. Thérèse SCHALCHI : Nouvelles tendances des espaces de travail. Patrice QUEREEL : Anti-pub et contrebande. Yvan SIMONNIS : Village bororo ou le rêve des architectes. Abol-Hassan BANISADR : Problèmes du logement, de l'urbanisation et de la spéculation en Iran. Zoé KARAMANOU : Analyse critique de l'habitat en Grèce.

SOMMAIRE N. 24-27

MYTHE RURAL ET MYTHE URBAIN

Yves GILBERT : Le mythe rural. Bernard KALAORA : L'ordre et la nature le vert endimanché. François GODARD : Rapports de propriété du logement et pratiques de l'espace résidentiel. Véronique DE RUDDER-PAURD, François VOURC'H : Le marché de l'insalubre. A.B.C.I.S. : Pour une lecture plus objective de la ville : le concept de confort urbain. Anne GOTMAN : L'espace de travail. K. STEBLER, P. WATIER : De l'errance spatiale à l'errance sociale. Claudine QUENTIN : L'imaginaire d'un vieux quartier

SOMMAIRE N. 28-29

CONTRADICTIONS DE L'ESPACE URBAIN

J.-S. BORDREUIL, Sylvia OSTROWETSKY : Pour une réévaluation de la puissance sociale des dispositifs spaciaux. Jeanne CHASE : L'accumulation des fortunes dans la ville de New-York de 1820 à 1850 et ses effets sur le développement urbain. Stephan JONAS : L'importance de l'habitat dans la conception urbanistique des CIAM avant 1933 et pendant le congrès d'Athènes. Bernard CONVERT, Michel PINET : Obsolescence économique et sociale et division du travail. Christian MAHIEU : Mouvement ouvrier et mouvements sociaux urbains «l'agglomération lilloise». Dan BERNFELD : Les «bürgerinitiativen» (BI) — initiatives des citoyens — en Allemagne Occidentale. Sylvie BIAREZ : Demandes sociales et espaces institutionnels. Philippe DRESSAYRE : Ruptures et contradictions de l'espace urbain. Hervé CASTANET : Micro-sociologie de la quotidienneté dans un projet de ville utopique contemporaine : l'exemple de la New Babylon de constant. Philippe SOHET : Ailleurs est un lieu. Karine STEBLER, Patrick WATIER : Notes sur l'errance.

SOMMAIRE N. 30-31

REVALORISATION DES ESPACES ANCIENS

Présentation. Maurice BLANC : De la rénovation urbaine à la restauration. Alain BOURDIN : Restauration/Réhabilitation : l'ordre symbolique de l'espace néo-bourgeois. Bruno DURIEZ : De l'insalubrité comme fait politique. Odile SAINT-RAYMOND : Problématique de l'évolution des quartiers anciens : contribution du cas de Toulouse. Jean CEAUX, Patrick MAZET, Tuoi NGO HONG : Images et réalités d'un quartier populaire : le cas de Belleville. Kostas KOUVELIS : Description d'une nouvelle stratégie de rénovation. La rénovation avec participation de la population : le cas du quartier KREUZBERG à Berlin. Guy LOINGER : La ville piégée par l'État. La municipalisation des enjeux urbains dans les opérations de rénovation et de restauration à Paris. Michel NOEL : Transformation des espaces et modes de vie. François SÉGURET, Michel DENES : Rencontres de Bercy. François SÉGURET : Bercy dans ses plis.

SOMMAIRE N. 32-33

URBANISME ET UTOPIE

Raymond LEDRUT : L'urbanisme des inventeurs. Michel RAGON : Urbanisme prospectif et/ou urbanisme utopique. Yona FRIEDMAN : Que peuvent apprendre les architectes des villages urbains et que peuvent apprendre les villages urbains des architectes ?. Attila KOTANY : L'utopie de l'urbanisme c'est d'habiter ou passer, comme une fleur de l'aliénation. Hervé CASTANET : Figures imaginaires de l'U-topos urbain. Pierre RIBOULET : Un espace de non-pouvoir : la rue-galerie de Charles Fourier. Anne CAUQUELIN : L'utopie ou le passage des eaux. Patrick TACUSSEL : Une matérialité mythique (approche surréaliste de la ville). Monique MEMBRADO : Les catégories de l'imaginaire utopique. Katharine COIT : A propos de la ZAC Guilleminot. APU 14 : Dossier ZAC Guilleminot. Xavier D'ARTHUYS : Bourdigou : le massacre d'un village populaire. J.Y. NEVERS : Les nouveaux monstres. J.P. GARNIER, D. GOLDSCHMITT : Le stalinisme à visage urbain. Maurice BLANC : Marxisme et sociologie urbaine. Raymond LEDRUT : L'utopie urbaine au XXème siècle, Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, Le Corbusier, de R. FISHMAN. Morale et architecture aux XIXème et XXème siècles, de D. WATKIN.

SOMMAIRE N. 34-35

ESPACE ET SOCIÉTÉ

Raymond LEDRUT : Espace et Sociétés. P. PELLEGRINO, G. ALBERT, C. CASTELLA : Transformation de l'espace et identité culturelle : l'échelle régionale. (Présentation de l'objet d'une recherche). Sylvia OSTROWETSKY : Figure de l'être urbain. Alberto ALVARENGA, Jacques MALTCHEFF : L'espace social, nouveau paradigme ?. Christian BERINGUIER : Se reconnaître dans l'espace de la ville : à chacun son quartier ! (Identité collective et quartier). Jacques ION, André MICOUD : La commune entre l'État et le quartier. Quelques notes sur l'évolution des types de légitimation de la pratique politique municipale. Jean-Yves NEVERS : Gestion municipale et stratégies hégémoniques. Marion SEGAUD : Pour une histoire architecturale de la société. Un exemple : Palladio. J. Ch. DEPAULE : Sauvages de l'architecture. Stephan JONAS : Urbanisme réformiste et habitation en Eurcpe au début du XXème siècle. Giovanna RUSSO : Le mouvement des chômeurs organisés de Naples : Analyses et réflexions à propos de l'ouvrage de F. RAIMONDINO «Napoli : i disocupati organizzati».

SOMMAIRE N. 36-37

HABITAT, TRAVAIL, ENVIRONNEMENT

Claude POTTIER : L'habitat et le travail : le cas d'Evreux. Denis DUCLOS : Contre les fétichismes de l'objet urbain. Danièle BASSO : Enquête sur les sons dans le 18ème arrondissement. M. ANSELME, J.-L. PARISIS, M. PERALDI, Y. RONCHI, C. TAMISIER et B. KALAORA : Nature, «crise» et consensus : des pratiques aux simulacres. Renée CLAISSE : La méthode phytosociologique. Essai d'application à l'étude des paysages urbains. Ambroise GRAVEJAT : Systèmes d'agents et réhabilitation : problématique et méthodologie. Application : place et rôle de l'architecture. Guy LOINGER : Esquisse d'analyse de l'évolution de la politique urbaine en France depuis la libération. François PELLETIER : (Quand) La banlieue (va) au cinéma (Propositions pour une analyse des circulations culturelles). Jean GAJER : Les enjeux du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile de France. Patrick WATIER : Sur quelques aspects des recherches concernant la ville et l'échange symbolique.

SOMMAIRE N. 38-39

VIE PRIVÉE, VIE PUBLIQUE

Présentation (Sylvia OSTROWETSKY)

I - L'INDIVIDUALISME EXPRESSIF ET SES «EMBALLAGES»

Anne CAUQUELIN : Enveloppes. Jean Samuel BORDREUIL : Privatisme et consommation l'individualisme expressif. Jean DAVALLON : A propos du sujet de la publicité et de la publicité du sujet. Jacques ION : De la formation du citoyen à l'injonction à être soi : l'évolution des référents dans le champ de l'action socio-culturelle. Gérard NEYRAND : La mise en scène de l'intimité. De l'influence des mass-media sur la représentation de la vie privée.

II - LA PERSONNE ET SES «QUARTIERS»

Isaac JOSEPH : éléments pour l'analyse de l'expérience de la vie publique. Jacques MONNIER-RABALL : La double méprise. R. Stephen WARNER, David T. WELLMAN et Leonore J. WEITZMAN : Le héros, le pauvre type et le combinard. Trois spécifications des opprimés. Barry WELLMAN et Barry LEIGHTON . Réseau, quartier et communauté. Préliminaire à l'étude de la question communautaire. Philippe GUMPLOWIER et Michel ROSTAIN : L'orphéon. «La formule atistique des sociétés humaines».

III

Raymond LEDRUT : La réciprocité du public et du privé.

SOMMAIRE N. 40

LE TRAVAIL LOCAL ET LE SOCIAL

Jean-Pierre **GARNIER** : « Localiser » le social ... ou « socialiser » le local. Alain **BIHR** : La part maudite du capitalisme. Maurice **IMBERT** : Travail social de communauté ; dynamique associative et appareils institutionnels. Le travail local et le social. Jeanne **HOMINAL** et Jacques **ION** : Le sociologue urbain, le travailleur social et le local. Maurice **BLANC** : Travailleurs sociaux et aménagement urbain. Alain **BOURDIN** et Nuria **PUIG** : Travail social et nouvelles dynamiques locales. Bruno **DURIEZ** : Le travail social : d'une organisation patronale à une organisation étatique locale. Daniel **BACHET** : Violence, espace et habitat. Jean-Pierre **GARNIER** : Des inconnus dans la ville. Pascal **AMPHOUX** et Gonzague **PILLET** : Non-travail social : œuvre frontière et réseau. **A. D'HOUTAUD** et **P. DURAND** : Les inégalités de médicalisation à l'épreuve de la pression démographique médicale : l'influence de la « localité » dans l'implantation des médecins en Lorraine de 1962 à 1980.

COMPTES RENDUS

Philippe **MAIROT** : « Tant qu'il y aura des arbres , pratiques et politiques de la nature, 1870-1960 » de Philippe Mairot. Didier **CORNE** : « Le transport urbain : un enjeu pour les villes » de Jean-Claude ZIV et Charles Napoléon. Maurice **BLANC** : « Le mal de Morzine. De la possession à l'hystérie (1857-1877) » de Jacqueline Carroy-Thirard.

SOMMAIRE No 41

INDUSTRIES, REGIONS

François **LAUTIER** : L'espace usinier, du modèle panoptique aux systèmes informatiques. **G. PEROSINO** : Destructuration du système productif et social de l'agglomération industrielle de Turin. **Jean-Claude KAUFMANN** : Famille, logement et salaire dans les classes populaires au début du siècle.**Philip ADAIR** : Economie politique de l'habitat rural. Les «villages socialistes » algériens. **Michel BARBARA, Michel BASSAND, Philippe LEHMANN** : Le voisinage : un théâtre expérimental de la vie quotidienne.

LA QUESTION REGIONALE

Bernard **POCHE** : De l'écrit local au local comme langage. **P. PELLEGRINO, G. ALBERT, C. CASTELLA, A. LEVY, J.C. LUDI** : Identités régionales, représentations et aménagement du territoire. **Charles RICQ** : La région, espace institutionnel et espace d'identité. **Gérard MONEDIAIRE** : Rapport intermédiaire sur l'etat de l'urbanisation de l'Occitanie, à travers l'examen succint de son passé, de ses modalités contemporaines et de leur sens; aboutissant à la formulation de quelques propositions. **Guy DEILLER** : Le nouveau partage de la montagne (sauvegarde ou fin de l'identité ariégeoise).

NOTES ET REMARQUES

Claude RAFFESTIN : Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité. **Antoine S. BAILLY** : Percevoir la région : territorialité et images mentales. **Jean-Luc PIVETEAU** : La région entre le regard nomothétique et le regard idiographique.

SOMMAIRE N. 42

RÉGION ET IDENTITÉ

Bernard POCHE : La région comme espace de référence identitaire. Michel BASSAND, Silvio GUINDANI : Maldéveloppement régional et luttes identitaires (1). Anne BALDASSARI, Michel JOUBERT : Territorialité clanique et hyper-réalité insulaire. MARINA SUBIRATS-MARTORI : Attitudes sociales en Catalogne pendant la période de transition politique. Bernard POCHE : Résumé du débat entre les participants du colloque de Genève. Charles RICQ : La région, espace institutionnel et espace d'identité. J.S. BORDREUIL : Débat sur la recherche urbaine. Armel HUET, André SAUVAGE : La sociologie urbaine en peine ou en panne. Maurice BLANC : Pour une sociologie urbaine expérimentale. Pierre SANSOT : Pour une ethnologie (sociologie) du sensible urbain. Guy LOINGER : Une économie politique du spatial et du territorial. Maurice BLANC : Le logement des travailleurs immigrés en France : après le taudis, le foyer, et aujourd'hui le h.l.m.

SOMMAIRE Nº 43

FLUX, ESPACE, SOCIÉTÉ

J. BORDREUIL, S. OSTROWETSKY : Flux, espace société. François VATIN, Christiane ARBARET-SCHULZ : Introduction : de la représentation à la gestion, les formes multiples de la métaphore. François VATIN : La métaphore du flux, la science et la pratique économique. Émile BELOT : les nouvelles applications du principe de continuité (présentation et commentaire de F. Vatin), Christiane ARBARET-SCHULZ : un modèle de flux, qui ne marche que parce qu'il marche mal. J. MATHIOT : Humeurs fluides. Réflexions sur un modèle épistémologique. Christiane DOURLENS : Flux impensables. Claude FIORE, Jacques COLIN : La logistique comme technique du flux : constitution de logiques de chaînes. Olivier DOMENACH : Flux et normes. Alain BOUILLET : «Quand on aime, on ne compte pas ...». Essai d'algèbre des fluctuations pulsionnelles et d'économique libidinale à l'intérieur du couple. Didier CAZAL : Lâchez les flux ! Samuel BORDREUIL : La ville, les flux. Cynthia GHORRA-GOBIN : La réhabilitation urbaine à Los Angeles. Un outil pour gérer l'espace.

SOMMAIRE N. 44.

L'IMPÉRIALISME AUJOURD'HUI

René GALLISSOT : Théorisations marxistes des années 60. **André GUNDER FRANK** : La crise mondiale et les transformations économiques en cours. **Serge LATOUCHE** : Le Centre et la périphérie ne sont pas des vases communiquants. **Alain LIPIETZ** : De la nouvelle division du travail à la crise du fordisme périphérique. **Bernadette MADEUF et Carlos OMINAMI** : L'accumulation internationale dans les années 1973-1980 : renforcement et limites. **Pierre SALAMA** : Endettement et disette urbaine. **Gustave MASSIAH** : L'urbanisation dans les pays dominés. **Trinh Van THAO** : Le marxisme vietnamien à l'épreuve des guerres impérialistes.

BULLETIN D'ABONNEMENT

(à remplir et à retourner, accompagné du règlement, aux Éditions Anthropos)

Je soussigné . . . . . .

Demeurant à . . . . . .

souscris un abonnement d'un an à la revue bimestrielle «ESPACES et SOCIETES» du

mois d . . . . . **198** . . . . **au prix de :** . . . . . .

Éditions Anthropos

Direction – Rédaction – Administration – Abonnements : *Signature*
15, rue Lacépède, Paris, 75005, Tél. 535-22-47
Le numéro 70 F.. Abonnement annuel pour 2 numéros : France : 160 F.
Étranger : 180 F.

Les abonnements peuvent se régler par chèque bancaire,
mandat-carte, mandat-poste, chèque postal (C.C.P. Paris 8 721 23).

Achevé d'imprimer
sur les presses de **sofiac**paris
dépôt légal n° 6418

Certificat d'inscription à la commission Paritaire
Espaces et Sociétés N° 51409